



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le :
23/03/2009

**Séance du vendredi 13 mars 2009
qui s'est déroulée à la C.C.I.D du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général
des services,
Jean-Paul VOGEL

PRESENCES

- liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le vendredi 13 mars 2009 à 18 heures 00 à la salle des séances de la C.C.I.D. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Claude PREIONI comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 12 février 2009.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 0.2 - Installation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant supplémentaires pour les communes de Chalezeule et Marchaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'installation de M. Christian MAGNIN-FEYSOT comme délégué titulaire et de Mme Jocelyne IWASINTA et M. Francis MISSEMER comme délégués suppléants de la commune de Chalezeule,
- l'installation de Mme Brigitte VIONNET comme délégué titulaire et de Mme Mauricette JEANNIN et M. Joël BEAUJARDIN comme délégués suppléants de la commune de Marchaux,
- la désignation de M. Christian MAGNIN-FEYSOT comme membre de la commission n°7 « Habitat, Politique de la Ville » et de Mme Brigitte VIONNET comme membre de la commission n°8 « Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 124 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC

Finances

↳ I.1.1 - Budget primitif 2009 - Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2009-2014

A la majorité, 2 abstentions, 10 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2009-2014,
- le Budget Primitif 2009, budget principal et budgets annexes.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 116 Contre : 10 Abstention : 2

↳ I.1.2 - Création et révision des AP-AE/CP 2009

I. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.1 - Opération « RN 83 - Aménagement de l'Entrée Est »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « RN 83 – Aménagement de l'Entrée Est » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 128 Contre : 0 Abstention : 0

II. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°06.1 - Opération « Acquisition de bus et matériel embarqué » (Budget annexe Transports)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Acquisition de bus et de matériel embarqué » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 128 Contre : 0 Abstention : 0

III. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°06.2 - Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise (Budget annexe transports) »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Extension du dépôt de Planoise » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 128 Contre : 0 Abstention : 0

IV. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°07.4 - Opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2013.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 128 Contre : 0 Abstention : 0

V. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°4.03 - Opération « Résorption des friches industrielles »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Résorption des friches industrielles » et de son découpage en crédits de paiement sur l'année 2009.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 128 Contre : 0 Abstention : 0

VI. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°4.04 - Opération « Aménagement de la Malate »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aménagement de la Malate » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 128 Contre : 0 Abstention : 0

VII. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.7 - Opération « Energie / Plateforme bois »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Energie / Plateforme bois » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 128 Contre : 0 Abstention : 0

VIII. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.6 - Opération « Equipements Fluviaux »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Equipements Fluviaux » et de son découpage en crédits de paiement sur l'année 2009.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 128 Contre : 0 Abstention : 0

IX. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°06.3 - Opération « Cité des Arts et de la Culture »

M. BONNET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Cité des Arts et de la Culture » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2012.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

X. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°07.1 - Opération « Subventions PLH »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Subventions PLH » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 128 Contre : 0 Abstention : 0

XI. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°07.2 - Opération « Aides à la pierre déléguées 2006-2008 »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aides à la pierre déléguées 2006-2008 » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 128 Contre : 0 Abstention : 0

XII. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°04.2 - Opération « Aires des gens du voyage »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Aire des gens du voyage » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2010.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 128 Contre : 0 Abstention : 0

XIII. Révision de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°08.1 - Opération « Financement des casernes »

A l'unanimité, le Conseil de communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation de programme de l'opération « Financement des Casernes » et de son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 128 Contre : 0 Abstention : 0

XIV. Révision de l'autorisation d'engagement et crédits de paiements n°08.02 - Opération « Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon 2009, 2010 et 2011 »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision de l'autorisation d'engagement intitulée « Réalisation et diffusion du magazine Grand Besançon 2009, 2010 et 2011 » et sur son découpage en crédits de paiements sur la période 2009/2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 128 Contre : 0 Abstention : 0

XV. Création de l'autorisation d'engagement et crédits de paiements n°09.01 - Opération « Réalisation de la première ligne de tramway »

Monsieur BONNET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce sur l'autorisation de programme intitulée « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway » et sur son découpage en crédits de paiement sur la période 2009/2015.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 1.1.3 - Proposition de vote du taux et du produit de taxe professionnelle 2009

A la majorité, 12 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition d'évolution du taux de taxe professionnelle à 15,87 % et sur le produit fiscal prévisionnel attendu.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 116 Contre : 12 Abstention : 0

↳ 1.1.4 - Convention de " Prêt à long terme " avec l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la CAGB - Prorogation d'une année

Mmes HINCELIN, MENETRIER, WANLIN et M. CAYUELA, CHANEY, RUTKOWSKI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande de prorogation du prêt d'une année,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 1.1.5 - Convention d'avance de trésorerie au PLIE au titre de 2009

Mmes HINCELIN, MENETRIER, WANLIN et M. CAYUELA, CHANEY, RUTKOWSKY ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de l'avance de trésorerie au PLIE,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention d'avance de trésorerie avec le PLIE au titre de 2009.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources Humaines

↳ 1.2.1 - Convention de mise à disposition pour la Mission Locale Espace Jeunes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le principe de la mise à disposition d'un agent de la CAGB à l'Association Mission Locale Espace Jeunes,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et déplacements

↳ 2.1 - Convention " Pont Chemin Français "

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le partenariat Grand Besançon/Ville de Besançon pour la construction du Pont du Chemin français, à destination des transports en commun urbains GINKO et des modes doux,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 2.2 - TCSP : avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre Infrastructures

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'établissement d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre Infrastructures du projet de Tramway afin de mettre le détail des coûts des missions et le calcul des avances en cohérence avec le coût global du marché,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et toutes les pièces nécessaires à sa mise en oeuvre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ 3.1 - Promotion économique : soutien financier à l'organisation des Journées scientifiques de l'ISIFC et du Génie Biomédical

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur un soutien financier à l'ISIFC à hauteur de 3 000 € pour l'organisation des Journées Scientifiques de l'ISIFC et du Génie Biomédical.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.2 - Forum Européen - Temps Fréquence

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'organisation du « Forum Européen-Temps Fréquence » à Besançon du 20 au 24 avril 2009 (Micropolis),
- se prononce favorablement sur l'octroi par le Grand Besançon d'une subvention de 2 000 € à la Société française des Microtechniques et de la Chronométrie dans le cadre de l'organisation de ce Forum.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.3 - Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence : Institut Pierre Vernier - Demande de financement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un co-financement de ce projet par la CAGB à hauteur de 75 000 € s'inscrivant dans l'axe 9.2 du C.P.E.R. « Soutien à la recherche et au transfert de technologie »,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'association de gouvernance de l'Institut Pierre Vernier, bénéficiaire de cette subvention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.4 - Participation de la CAGB au MIPIM 2009

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la participation du Grand Besançon au MIPIM 2009 dans les termes ci-dessus exposés,
- participe financièrement à l'opération pour un montant plafonné à 40 000 €,
- décide de la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergement, aux frais réels, des élus et fonctionnaires qui le représenteront,
- confie la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la CAMSA,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.5 - Lotissement d'Activités Artisanales du NORET - Mamirolle - Vente d'assiette foncière à la société Michel VOYENET

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la vente d'une emprise de 2 339 m² d'assiette foncière comprise dans le lotissement du Noret (Mamirolle), au profit de la société Michel VOYENET (ou toute personne habilitée à se substituer à elle), pour un montant total de 50 353,99 €,
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte relatif à cette vente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 3.6 - ZAC des Marnières : avenant N°1 au traité de concession

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur une prolongation de 12 mois du délai fixé à l'article 22 du Traité de concession signé le 4 septembre 2008 concernant la levée des conditions suspensives,
- autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports

↳ 5.1 - Fonds d'aide aux manifestations/actions culturelles et sportives : attribution des subventions 2009

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution des subventions proposées dans le cadre du fonds d'aide aux manifestations/actions culturelles et sportives dans le cadre du Budget 2009.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.2 - Fonds d'aide aux écoles de musique : attribution des subventions 2009

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux écoles de musique, selon les montants proposés.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.3 - Contribution 2009 au Syndicat Mixte du Musée des maisons comtoises de Nancray

M. CONTOZ ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la contribution du Grand Besançon au Syndicat Mixte du Musée des maisons comtoises de Nancray pour l'année 2009 à hauteur de 370 900 €, soit 30 900 € en investissement et 340 000 € en fonctionnement.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.4 - Subvention 2009 à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon

MM. GIRARD, MONNEUR, PRALON et PREIONI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution, dans le cadre du Budget Primitif 2009, d'une subvention à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon d'un montant de 60 000 €, au titre de son action en matière d'accueil et d'information et de promotion de l'offre touristique du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon, ainsi que toutes pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.5 - Equipements fluviaux : avenants aux marchés de travaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les avenants du marché pour la réalisation des quais au port fluvial à Besançon (57 250 € HT) et à Deluz (13 000 € HT) pour un montant global de 70 250 € HT soit 84 019 € TTC ainsi que la prolongation de 1 mois du délai d'exécution des travaux du site de Besançon,
- autorise Monsieur le Président à signer ces avenants, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 5.6 - Subvention 2009 à la SEM Citadelle

Mmes PANIER et TISSIER et MM. GIRARD, GOVIGNAUX, LIME, MONNEUR, ROSSELOT et PREOINI ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution, dans le cadre du budget 2009, d'une subvention de 50 000 € à la SEM Citadelle, au titre d'un soutien aux actions 2009 d'animation et de communication,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec la SEM Citadelle, ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°7 : Habitat, Politique de la Ville

↳ 7.1 - Avenant 2009 à la convention de délégation de compétences 2006-2008 en matière d'aides à la pierre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les avenants 2009 à la délégation de compétence,
- autorise Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 7.2 - OPAH du Grand Besançon : projet de convention d'opération

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention qui sera passée avec l'Agence Nationale de l'Habitat et le Conseil Général du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ 10.1 - Rapport d'observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté sur la gestion de la Société d'Equipement du Département du Doubs (SEDD) pour les exercices 2002 et suivants

MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

Le Conseil de Communauté a débattu du rapport d'observations définitives produit par la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté et en prend acte à l'unanimité.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 10.2 - Commissions d'appel d'offres des groupements de commandes - Désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'application de l'article L. 2121-21 du CGCT pour les présentes décisions,
- élit parmi les membres titulaires de la Commission d'appel d'offres de la CAGB, Monsieur Alain BLESSEMAILLE comme représentant titulaire, et Monsieur Jean PIQUARD comme suppléant, appelés à siéger aux Commissions d'appel d'offres spécifiques aux groupements de commandes dont est membre la CAGB, pour la durée du mandat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 10.3 - Liste des marchés conclus en 2008 dont le montant est supérieur à 4 000 € HT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance de cette liste publiée sur le portail web de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 10.4 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ 10.5 - Motion contre la fermeture ou la fusion d'établissements scolaires

M. BONNET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, la motion est adoptée par le Conseil de Communauté.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 13 mars 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 1.1.3) **Besançon :** Eric ALAUZET (jusqu'au 0.2), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 1.1.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du 1.1.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (jusqu'au 1.1.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON (jusqu'au 3.4), Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN (jusqu'au 1.1.3), Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au 1.1.3), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC (représenté par Wilma SINA-AUCANT à partir du 1.1.1), Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chalezeule :** Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.3 puis représenté par Jocelyne IWASINTA) Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 1.2.1 puis représenté par Francis MISSEMER) **Champagny :** Claude VOIDEY (jusqu'au 1.1.3) **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au 0.2), Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI (jusqu'au 0.2 puis représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole Valentin :** André BAVEREL (jusqu'au 0.2), Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Francois :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Jean SIMONDON **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (représenté par Claude SAVONET) **La Vèze :** Jacques CURTY **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Miserey Salines :** Marcel FELT (jusqu'au 0.2), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (à partir du 2.2) **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au 1.1.3) **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA (représenté par Pascal DURAND) **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE (représenté par Sophie ZECCHINI) **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Saône :** Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jean TARBOURIECH **Torpes :** Bernard LAURENT **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER

Etaient absents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE **Besançon :** Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Michel OMOURI, Joëlle SCHIRRER **Beure :** Auguste KOELLER **Chaleze :** Christophe CURTY **Champoux :** Thierry CHATOT **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Larnod :** Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Routelle :** Claude SIMONIN **Serre les Sapins :** Christian BOILLEY **Thise :** Bernard MOYSE **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire Arcier :** Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, G. ARDIET, A. BAVEREL (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS, F. BRANGET, J. CANAL, J. COINTET, C. CURTY, Y.M. DAHOUI, L. DELMOTTE, J.J. DEMONET, P. DUCHEZEAU, F. FELLMANN, M. FELT (à partir du 1.1.1), D. GALLET, G. GALLIOT (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, P. GONON (à partir du 3.5), F. GERDIL, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, J.S. LEUBA, C. LINDECKER, J.M. MAY, B. MOYSE, D. PARIS, E. PEQUIGNOT (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), P. RACINE, J.M. ROTH, J. SCHIRRER, G. VALLET (jusqu'au 2.1),

Mandataires : N. BODIN, P. SIMONIN, Y. GUYEN (à partir du 1.1.1), B. BOURDAIS, B. RONZI (à partir du 1.1.4), S. WANLIN, P. BONNET, F. GALLIOU, R. STEPOURJINE, S. COURBET, F. MONNEUR, M. COTTINY, B. FALCINELLA, G. BAULIEU, C. MICHEL, D. JOLY (à partir du 1.1.1), P. GUILLAUME, J.P. PROST (à partir du 1.1.2), B. COSTANTINI, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.5), J.P. GOVIGNAUX, D. POISSENOT, J.C. ROY, M.N. SCHOELLER, J.F. GIRARD, D. MARQUER, R. DEMESMAY, J.L. FOUSSERET, C. PREIONI, E. SASSARD (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), C. LIME, C. VOIDEY, J. PANIER, J.M. CAYUELA (jusqu'au 2.1).

**Grand
Besançon**



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

**Séance du 13 mars 2009
à la CCI du Doubs**

Ordre du jour :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	14
Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté.....	14
Rapport n°0.2 – Installation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant supplémentaires pour les communes de Chalezeule et Marchaux.....	15
Rapport n°0.3 – Modification de délégués au sein de l'Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF).....	15
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC.....	16
Finances	16
Rapport n°1.1.1 – Budget primitif 2009 – Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2009-2014.....	16
Rapport n°1.1.2 – Création et révision des AP-AE/CP 2009.....	24
Rapport n°1.1.3 – Proposition de vote du taux et du produit de taxe professionnelle 2009	26
Rapport n°1.1.4 – Convention de "Prêt à long terme" avec l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la CAGB – Prorogation d'une année.....	38
Rapport n°1.1.5 – Convention d'avance de trésorerie au PLIE au titre de 2009.....	38
Ressources Humaines	38
Rapport n°1.2.1 – Convention de mise à disposition pour la Mission Locale Espace Jeunes	38
Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements	39
Rapport n°2.1 – Convention "Pont Chemin Français".....	39
Rapport n°2.2 – TCSP : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures.....	40
Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion.....	40
Rapport n°3.1 – Promotion économique : soutien financier à l'organisation des journées scientifiques de l'ISIFC et du Génie Biomédical.....	40
Rapport n°3.2 – Forum européen – Temps Fréquence	40
Rapport n°3.3 – Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence : Institut Pierre Vernier – Demande de financement.....	41
Rapport n°3.4 – Participation de la CAGB au MIPIM 2009.....	41
Rapport n°3.5 – Lotissement d'Activités Artisanales du NORET – Mamirolle – Vente d'assiette foncière à la société Michel VOYENET.....	41
Rapport n°3.6 – ZAC des Marnières : avenant n°1 au traité de concession	42
Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports	42
Rapport n°5.1 – Fonds d'aide aux manifestations/actions culturelles et sportives : attribution des subventions 2009.....	42
Rapport n°5.2 – Fonds d'aide aux écoles de musique : attribution des subventions 2009.....	42
Rapport n°5.3 – Contribution 2009 au Syndicat Mixte du Musée des maisons comtoises de Nancray	43
Rapport n°5.4 – Subvention 2009 à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon	44
Rapport n°5.5 – Equipements fluviaux : avenants aux marchés de travaux.....	44
Rapport n°5.6 – Subvention 2009 à la SEM Citadelle	45
Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville.....	45
Rapport n°7.1 – Avenant 2009 à la convention de délégation de compétences 2006-2008 en matière d'aides à la pierre.....	45
Rapport n°7.2 – OPAH du Grand Besançon : projet de convention d'opération.....	46

Questions diverses	46
Rapport n° 10.1 – Rapport d’observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté sur la gestion de la Société d’Equipement du Département du Doubs (SEDD) pour les exercices 2002 et suivants	46
Rapport n° 10.2 – Commissions d’appel d’offres des groupements de commandes – Désignation du représentant de la Communauté d’Agglomération du Grand Besançon	46
Rapport n° 10.3 – Liste des marchés conclus en 2008 dont le montant est supérieur à 4 000 € HT	47
Rapport n° 10.4 – Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.....	47
Rapport n° 10.5 – Motion contre la fermeture ou la fusion d’établissements scolaires	47

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté

Séance du 13 mars 2009

**(La séance est ouverte à 18 h 15 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET,
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon)**

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

**Rapport n°0.1 – Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la
dernière séance du Conseil de Communauté**

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que vous voulez bien vous asseoir ?

Nous devons tout d'abord désigner un secrétaire de séance et approuver le procès-verbal.

Un secrétaire de séance, je ne sais pas, avant c'était les petits jeunes. Claude PREIONI, aujourd'hui. Non ?
Il faut changer un peu.

Vous êtes d'accord ?

(Approbation de Monsieur PREIONI)

M. LE PRÉSIDENT.- Les pouvoirs :

Christophe CURTY donne procuration à COURBET Stéphane,
GONON Philippe à Odile FAIVRE-PETITJEAN mais après son départ,
Ensuite, Joëlle SCHIRRER à Jacqueline PANIER,
Jean-Michel MAY à Roland DEMESMAY,
Françoise FELLMANN à Carine MICHEL,
Jean-Jacques DEMONET à Béatrice FALCINELLA,
Pascal DUCHEZEAU à Gabriel BAULIEU,
Gisèle ARDIET à Philippe SIMONIN,
Jacques CANAL à Françoise GALLIOU,
Bernard MOYSE à Jean-Louis FOUSSERET,
Laurent DELMOTTE à Marcel COTTINY,
Sylvie JEANNIN à Marie-Noëlle SCHOELLER,
Yves-Michel DAHOUI à Frank MONNEUR
Fanny GERDIL à Jean-Pierre GOVIGNAUX
Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS,
Abdel GHEZALI à Danièle POISSENOT,
Lazhar HAKKAR à Jean-Claude ROY,
Hayatte AKODAD à Nicolas BODIN,
Patrick BONTEMPS à Sylvie WANLIN,
Cédric LINDECKER à Didier MARQUER,
Jean-Sébastien LEUBA à Jean-François GIRARD,

Daniel PARIS à Claude PREIONI,
Jacques COINTET à Robert STEPOURJINE,
Patrick RACINE à Christophe LIME,
Denis GALLET à Philippe GUILLAUME,
Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE à Béatrice RONZI à partir de son départ,
Jean-Marie ROTH à Claude VOIDEY,
Gilbert GAVIGNET de Chemaudin à Bruno COSTANTINI de Chemaudin,
Elisabeth PEQUIGNOT à Edouard SASSARD,
Françoise BRANGET à Pascal BONNET.
Je ne pense pas en avoir oubliés.

Rapport n°0.2 – Installation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant supplémentaires pour les communes de Chalezeule et Marchaux

M. LE PRESIDENT.- Il est proposé que... voilà, donc l'ancienne situation, vous l'avez, la nouvelle situation c'est Raymond REYLE, Christian MAGNIN-FEYSOT. Délégués supplémentaires : Jocelyne IWASINTA et Francis MISSEMER, tout cela, bien sûr, vous le savez, c'est suite au recensement général de la population, il y a des communes qui passent le seuil des 1 000 habitants, c'est pour cela qu'il y a deux délégués titulaires, contrairement à auparavant.

Et puis il y a Marchaux, c'est pareil, c'est Bernard BECOULET et Brigitte VIONNET qui était suppléante qui devient titulaire, Christian MAGNIN-FEYSOT qui était suppléant qui revient, lui aussi, titulaire, avec les délégués suppléants maintenant qui sont, pour Chalezeule : Jocelyne IWASINTA et Francis MISSEMER, et pour Marchaux : Mauricette JEANNIN et Joël BEAUJARDIN.

Il est proposé que Monsieur MAGNIN-FEYSOT, délégué titulaire de la commune de Chalezeule, siège à la commission 7 « Habitat, Politique de la Ville », et que Madame Brigitte VIONNET, déléguée titulaire de la commune de Marchaux, siège à la commission 8.

Bienvenue à Madame le Maire et à Monsieur l'adjoint de Chalezeule. Ce ne sont pas des inconnus autant l'un que l'autre, d'ailleurs. Je disais que vous n'étiez pas des inconnus, autant l'un que l'autre, donc je ne vais pas dire qu'on vous accueille avec plaisir, on va continuer à vous voir avec plaisir.

Rapport n°0.3 – Modification de délégués au sein de l'Etablissement Public Foncier du Doubs (EPF)

M. LE PRESIDENT.- Modification de délégations au sein de l'Etablissement Public Foncier du Doubs. Vous avez donc la liste, il y a des modalités de désignation qui sont très précises, qui disposent que le Conseil peut décider - vous savez qu'on a fait déjà plusieurs fois cette procédure – à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Est-ce qu'il y en a qui sont opposés à ce que nous faisons comme cela, ou alors est-ce qu'il faut faire à bulletin secret ?

Tout le monde est d'accord pour que ça se passe... on me dit qu'il faut reporter, mais il aurait été bien qu'on ne le mette pas dans le dossier, enfin !

Ce que je vous demande simplement, c'est que les délégués... donc ce dossier est retiré, c'est que les délégués titulaires qui veulent rester titulaires, il faut qu'ils aillent aux réunions, parce que ce n'est pas la

peine d'avoir des postes et puis de ne pas aller aux réunions et de bloquer pour d'autres qui voudraient y aller. C'est tout ce que j'ai à dire par rapport à ça, c'est bien d'être titulaire, mais quand il y a des réunions et que les gens n'y vont pas, c'est tout de même mieux d'y aller.

On repassera donc ce dossier la prochaine fois, il n'y a pas d'urgence maximum.

Maintenant, on va prendre la suite des rapports, donc Gabriel BAULIEU.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines et Communication, TIC

Finances

Rapport n°1.1.1 – Budget primitif 2009 – Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement 2009-2014

M. LE PRESIDENT.- Auparavant je vous donnerai peut-être quelques mots sur le budget, mais très rapides, on a déjà dit cela pendant les orientations budgétaires. S'il vous plaît ! Vous le savez, cela n'échappe à personne que nous sommes actuellement dans un contexte de crise économique et sociale qui nous incite d'une part... vous ne m'entendez pas ? Ecoutez, si vous pouviez un peu taire les conversions particulières, je ne peux pas parler plus fort, et en plus j'ai la voix qui est moyenne. Vous m'entendez mieux, là ? Parce que je ne peux pas parler plus fort, ou alors on va penser que je suis fâché !

Il faut donc être prudent mais il faut aussi anticiper et agir, d'autant plus que dans le Grand Besançon, comme dans d'ailleurs toutes nos communes, vous savez très bien qu'il y a une réduction de toutes nos marges de manœuvre pour les raisons que nous avons déjà évoquées 100 fois et que je ne reciterai pas ce soir pour éviter de polémiquer et de reperdre du temps, mais tout le monde a un avis sur la question. Les avis ne sont d'ailleurs pas toujours concordants, mais en tout cas tout le monde a un avis.

Donc le budget primitif qui va vous être présenté dans un instant par Gabriel BAULIEU et Marie-Odile CRABBE-DIAWARA que je tiens à remercier pour la qualité de leur travail tout au long de l'année avec la qualité du travail des services de l'Agglomération, des services financiers, c'est un budget qui est taillé pour répondre à la crise, c'est un budget de maîtrise des dépenses, bien sûr, c'est nécessaire, mais aussi c'est un budget d'ambition car nous sommes actuellement dans une période où il ne faut pas, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, il ne faut pas baisser la garde, il faut continuer à être effectivement offensif, relever la tête et continuer à avancer. Donc avoir des ambitions dans nos investissements, dans nos projets, vous les avez, c'est plus de 300 M € qui seront investis par l'Agglomération dans les années à venir, c'est 300 M € qui sont investis directement dans l'économie, pas uniquement l'économie locale mais en grande partie quand même ici localement, tout du moins en Franche-Comté, et derrière tout cela ce sont des emplois qui sont sauvegardés, voire même créés. Et puis aussi un cadre de maîtrise des dépenses de fonctionnement, donc avec une gestion très très rigoureuse des deniers publics, des cadrages très stricts pour limiter le fonctionnement. Et puis aussi beaucoup d'ambition parce que c'est vrai que nous agissons dans des domaines qui touchent au plus près à la vie quotidienne des habitants du Grand Besançon, des Grands Bisontins, et puis il y a aussi, vous le savez bien, une attente sociale qui est très très forte, et puis aussi parce qu'il faut investir, parce que nos concitoyens attendent ces investissements, et il faut aussi investir parce que l'Etat nous demande d'investir, et là dessus nous sommes d'accord avec lui puisque les collectivités c'est 75 % de l'investissement public. Je répète, 75 % de l'investissement public, et donc le Grand Besançon doit bien sûr, comme les autres collectivités, apporter sa contribution avec de nombreux projets. Pour cela nous avons un PPIF, un Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement entre 2009 et 2014, c'est un outil de pilotage financier qui est désormais indispensable pour nous parce qu'il nous permet de faire de la programmation, il nous permet aussi de déterminer les grands équilibres budgétaires à moyen terme, et cela

nous permet aussi d'anticiper et d'être plus lisibles, et parce qu'aussi ce PPIF recense tous les projets d'investissement et les charges de fonctionnement.

Un PPIF, vous le savez, on l'a déjà dit à plusieurs reprises, ce n'est pas gravé dans le marbre, loin de là, cela peut être modifié en fonction de la conjoncture, en fonction des besoins, et cela peut toujours glisser, mais si ça glisse il faut tout de même qu'on évite de dérapage, parce que souvent, quand on glisse, cela peut devenir des dérapages, il ne faut donc pas que l'on dérape, on ne doit pas, effectivement, être dans le rouge, c'est pour cela que sur beaucoup de projets, par exemple, vous le savez, pour le projet de tramway on a fixé une fourchette et un dispositif anti-dérapiage de plus ou moins 20 M €.

Et puis, je veux le dire à cet instant, il y a, au niveau de l'Agglomération, une véritable volonté politique de favoriser très clairement l'investissement en limitant le fonctionnement, c'est-à-dire investir plus, dépenser en investissement et dépenser peut-être moins, ou tout du moins pas plus en fonctionnement, puisque le chiffre c'est 375 M € d'investissement jusqu'en 2014, c'est un chiffre qui est énorme, j'ai d'ailleurs demandé aux services financiers, pour qu'on ait une idée de ce que cela représentait dans le Grand Besançon, qu'on additionne les investissements de nos différentes communes, de toutes les communes de l'Agglomération, des syndicats mixtes dont nous avons la responsabilité, c'est ce que fait le Conseil Général, la Région, et on verra que c'est certainement à mon sens, j'en suis sûr, plusieurs milliards d'euros qui seront investis dans les années à venir.

Pour revenir à l'année 2009, c'est plus de 52 M € d'investissement sur un budget consolidé de presque 160, 158 M €, avec en 2009 5,1 % de dépenses de fonctionnement en moins, donc - 4 M €.

Les grands projets, c'est dans ce que sont nos compétences essentielles, bien sûr c'est l'économie, et dans la période actuelle où il y a des difficultés au niveau économique, bien sûr que nous devons continuer à investir, continuer à investir dans nos zones industrielles, que ce soit la zone de Vaux-les-Prés – tu vois, Bernard, que je ne me suis pas trompé, t'es pénible, mais sympa tout de même ! - Dans la zone industrielle de l'échangeur du péage de Vaux-les-Prés / Chemaudin, comme cela tout le monde est content, nos amis de Chemaudin aussi, bien sûr dans la zone Témis, dans Témis Santé sur les Hauts-de-Chazal. Demain, je l'espère, puisque les choses avancent, j'ai l'impression plutôt bien maintenant sur le secteur, chez nos amis de Marchaux ou de Chaudfontaine, aux Portes de Vesoul dans quelque temps, avec aussi la zone du Noret à Marmirole qui se développe bien, et puis bien sûr la zone des Marnières qui va se développer, dont le développement va commencer et qui va rééquilibrer notre Agglomération sur l'Est de Besançon.

L'économie reste donc une priorité importante pour nous, tout comme les transports, c'est les grands chapitres, économie – transports, avec le projet de tramway ainsi que la culture. Le tramway, je ne reviens pas là-dessus parce que nous avons déjà eu l'occasion d'en reparler, et ce soir ce n'est pas un débat tramway ni un débat Cité des Arts et de la Culture d'ailleurs, c'est un débat sur le budget.

La Cité des Arts et de la Culture, là aussi les choses avancent, et puis les infrastructures routières avec tout ce qui se fait et toujours notre demande très très forte pour accélérer encore les travaux afin que la voie de desserte et de contournement, la voie des Mercureaux se termine le plus rapidement possible, et aussi le démarrage des travaux d'accompagnement de la ligne à grande vitesse qui sera opérationnelle, vous le savez, dans guère plus de deux ans et demi, il y a donc 2,8 M € en 2009, avec aussi un autre projet qui, lui, ne va pas être capital au niveau du développement économique, mais en termes d'image qui sera très important, c'est, vous le savez, la passerelle de la Malate.

Autre domaine important aussi dans notre budget, c'est tout ce qui touche au problème de l'habitat, au Plan Local de l'Habitat, nous allons investir presque 5 M € jusqu'en 2014, avec aussi en matière de sécurité les travaux des casernes de pompiers, de nos deux casernes de pompiers, celle de Thise et celle de Besançon Brûlard qui vont démarrer, ainsi que le port fluvial.

Pour tout cela, bien sûr, au niveau de la fiscalité, il y a la nécessité d'un recours à l'impôt. L'impôt, qu'est-ce que c'est ? C'est la contribution de tous au développement de leur cadre de vie, au développement

économique. Gabriel BAULIEU vous le dira et vous le savez, nous avons voulu modérer, toujours modérer le taux de la TP, enfin pour l'instant d'ailleurs on ne sait pas ce qu'il adviendra de la TP. Tout le monde est plutôt inquiet par rapport à cela. Une chose est sûre tout de même, c'est que si la TP, et d'ailleurs un certain nombre de déclarations ont été faites dans ce sens depuis quelque temps, si la TP venait à être remplacée, pourquoi pas, mais il faudra bien qu'elle soit remplacée par quelque chose. De toute façon je ne vois pas comment on pourrait, par un coup de baguette magique, supprimer toutes ces recettes qui font vivre les communautés d'agglomération, les EPCI comme le nôtre à une période où on nous demande de plus en plus d'investir. Donc la TP, on verra ce qu'il en restera, entre parenthèses je redis que le fait que le mode de calcul soit modifié n'est pas en soi quelque chose qui est incompréhensible, puisqu'on sait très bien que cet impôt est un impôt qui était plutôt injuste, mais il faut que l'on puisse nous donner des moyens pour pouvoir continuer à nous développer. Ce taux de TP, pour l'instant on a la TP, je rappelle qu'il est inférieur de 10 % au taux moyen des communautés d'agglomération, puisque nous sommes à 15,47 et que les agglomérations sont à un taux moyen, les agglomérations de notre dimension, dans la même strate que nous, elle est à 17,24.

Vous vous souvenez certainement, mais il faut le rappeler, parce que quelquefois on oublie que de 2006 à 2008 il n'y a eu aucune hausse des taux de taxe professionnelle, et d'ailleurs on risque peut-être un jour d'être pénalisé parce que s'il n'y a plus la TP et qu'il y a une compensation par un système ou un autre, on risque d'être compensé par rapport au taux de TP qu'on avait, et on risquerait d'être pénalisé en quelque sorte pour avoir été trop vertueux, mais enfin c'est souvent comme cela, d'ailleurs. Simplement un chiffre que je voudrais donner, que cite souvent Gaby, et je veux le donner à mon tour, c'est qu'avec toutes les réformes de la TP qu'il y a eues sur les différents modes de calcul, entre autres la TP de France Télécom qui nous a échappée, simplement depuis 2004 je rappelle tout de même que c'est 35 M € qui manquent dans les caisses de l'Agglomération.

Alors, bien sûr, on va me dire que la TP est toujours trop élevée, vous savez que ce que nous avons dans nos prospectives financières, nous en avons déjà largement discuté, c'est que l'augmentation de la taxe professionnelle soit modérée, maîtrisée et étalée dans le temps puisqu'on a prévu que jusqu'en 2018 elle serait à 17 %, elle irait en progressant jusqu'à 17 %. Ce qui veut dire qu'en 2018 elle serait inférieure à la moyenne du taux de TP actuel des agglomérations, puisqu'actuellement le taux est de 17,24 et notre prospective, en 2018 c'est moins de 17,24, c'est 17 %, ce qui montre bien combien effectivement nous sommes attentifs et combien nous sommes attentifs au développement de nos entreprises.

Donc, pour 2009, on en reparle tout à l'heure, c'est une hausse de 2,59 %, donc de 0,40 point, mais nous en reparlerons tout à l'heure.

J'aurais beaucoup d'autres choses à dire mais Gaby a aussi beaucoup de choses à dire, il faut laisser la place au débat, donc moi je m'arrête volontairement là et je passe la parole au duo Gabriel BAULIEU et Marie-Odile CRABBE-DIAWARA.

Oui ?

M. REYLE.- Je voulais juste dire que la caserne des pompiers de l'Est est sur Chalezeule et pas sur Thise. Alors comme la commune de Chalezeule cherche à ne pas être phagocytée par Besançon, il ne faudrait pas qu'elle le soit maintenant par Thise, donc redonnons à Jules ce qui appartient à César. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Peu importe, d'ailleurs ce soir j'ai le pouvoir du maire de Thise, c'est pour ça que j'ai fait ça. Ce que je veux surtout que vous reteniez c'est qu'elle est dans la Communauté d'Agglomération, c'est surtout ça, et que la caserne des pompiers, je dirais de l'Est de Besançon, elle sert à assurer la protection de tout l'Est de la ville, et c'est cela qui est important. Alors c'est vrai, on sait bien que la zone de Thise est sur la commune de Chalezeule, c'est compliqué, mais c'est vrai que tu as raison de le dire, parce que la commune de Chalezeule est une grande commune qui a d'ailleurs des revenus importants,

il faut donc effectivement bien...

M. REYLE.- Très importants, et ça rend jaloux !

M. LE PRESIDENT.- Très important, voilà. Donc je corrige cela, on dit toujours la caserne de Thise, bon... elle a tellement bougé, elle a dû être à un moment sur Thise, maintenant elle doit être, tu me l'accordes, en limite, actuellement. On ne va pas faire un débat là-dessus, vas-y, Gaby.

M. BAULIEU.- La prochaine, on la met à Vaux-les-Prés.

M. LE PRESIDENT.- La prochaine, on la mettra je ne sais pas où, à Saône !

M. BAULIEU.- Je vais poursuivre sur l'ouverture du Président à partir d'un diaporama que vous avez déjà sous les yeux pour, avec Marie-Odile, essayer de faire une présentation résumée de ce que vous avez détaillé dans votre rapport et que vous avez lu de manière détaillée.

Vous voyez sous vos yeux le plan de ce que nous proposons de dire dans l'instant qui suit. Il faut que je parle plus près. Avec quelques éléments sur la stratégie du Grand Besançon, bien évidemment, comme l'a indiqué le Président, dans un contexte économique et social difficile. Nous nous engageons à soutenir par nos moyens budgétaires l'emploi et l'activité, et bien évidemment par nos équipements la qualité de vie, et les équipements et les services avec, je viens de le dire, cette politique, cette volonté d'investir réaffirmée.

Les atouts de l'Agglomération, c'est d'agir bien évidemment au plus proche des préoccupations de nos concitoyens tout en nous dotant d'une vision globale et prospective pour l'avenir de tous. C'est le sens de nos réflexions prospectives réitérées. Et tout cela repose sur une stratégie bâtie autour de priorités claires, et bien évidemment le projet des deux gares TGV, Auxon et Viotte, le tramway et l'optimisation de l'offre de transports collectifs urbains et périurbains, l'achèvement de l'entrée Est et le développement de la zone commerciale des Marnières, la poursuite du contournement Ouest, une offre accrue et diversifiée pour l'implantation d'entreprises et le pôle culturel et touristique avec le nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional, la Cité des Arts et de la Culture et les équipements fluviaux, tout cela favorisant la dynamique Vauban Unesco confirmée depuis l'an dernier.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises, ce budget 2009 nous le plaçons sous les auspices de l'ambition et de la maîtrise, on pourra le voir à plusieurs reprises dans la mesure d'ailleurs où il n'y a pas de scoop dans la présentation de ce projet de budget, nous sommes sur le cadre que nous avons évoqué lors du débat d'orientations budgétaires.

Si on plante le décor, le budget total du Grand Besançon consolidé, ce sont 158 M €, et si on raisonnait en budget total, vous l'avez un peu plus loin dans vos documents, il sera à 210 M €, mais quand on consolide et qu'on fait l'impasse sur les flux entre les différents budgets, 158 M € est la somme dont il faut se souvenir, et lorsqu'on parle également de hausse, vous l'avez vu dans vos documents, il s'agit d'une hausse essentiellement, voire exclusivement, de l'investissement puisque ce budget se caractérise par cette augmentation de nos capacités à investir et par une forte maîtrise du fonctionnement, même si je fais une petite parenthèse pour dire que le moins 5,1 en matière d'évolution du fonctionnement est apparent d'une certaine manière puisqu'il s'agit tout simplement de ne plus provisionner de versement transport à compter de 2009, mais vous aurez remarqué par ailleurs que s'agissant de nos dépenses de fonctionnement, deux éléments caractérisent particulièrement cette maîtrise, des charges de personnel, nous prévoyons de les voir évoluer de 1,8 % et les autres charges de fonctionnement à + 0,9. C'est donc une maîtrise considérable que nous nous imposons dans notre fonctionnement.

Vous avez dans cette vue générale également la répartition des différents budgets, avec la réapparition bien évidemment des subventions entre les différents budgets, les 92 millions sur le budget

principal dont les subventions d'équilibre, et puis vous notez, c'était indiqué tout à l'heure par le Président, l'importance des budgets annexes transports et CRR, déchets, dans l'enveloppe qu'on lui connaît que nous avons votée à la fin de l'année dernière, mais j'insiste sur l'importance des budgets transports et CRR puisqu'ils traduisent particulièrement cette évolution de notre investissement, puisqu'on trouve là le projet TCSP d'une part, et le projet Cité des Arts et de la Culture d'autre part.

Si on rentre dans le budget de manière plus détaillée, tout d'abord s'agissant des recettes du BP, cela a été rappelé tout à l'heure, il y a de fortes contraintes externes qui pèsent sur les recettes 2009, la rigueur, donc des dotations relevées concernant les dotations de l'Etat, la DGF progresse très peu, le fonds de compensation TVA est désormais intégré dans l'enveloppe normée, et nous nous posons des questions sur la manière dont tout cela sera géré, puisque l'enveloppe va cadrer les choses et nous considérons, les gestionnaires de collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale, que cette subvention du fonds de compensation TVA était un droit acquis, est-ce qu'il en sera toujours de même ? Nous nous posons la question. Et puis une forme de variable d'ajustement sur les allocations compensatrices de taxe professionnelle qui connaissent, pour ce qui nous concerne, une diminution de 347 000 € cette année dans notre budget. Vous pouvez vous reporter au tableau de la page 110.

Le Président l'a indiqué tout à l'heure, l'impact des réformes successives de la taxe professionnelle nous prive d'un certain nombre de ressources, vous avez les différentes causes de ces diminutions, la plus importante étant bien évidemment la suppression de la part salaire mais d'autres s'y ajoutent depuis. J'invite à une petite réflexion, le Président a rappelé tout à l'heure le montant sur la période depuis 2004, pour seulement 2009, vous l'avez dans vos rapports, en quelque sorte ce manque à gagner est à 8,9 M €, donc quasiment 9 M €, et il faut se rappeler que la compensation de la part salaire qui est figée de la part de l'Etat est à 14 M €, le tout, j'attire votre attention, fait 22,9 M €, presque 23 M €, donc très concrètement entre l'avant et l'après toutes ces réformes il y a 23 M € à l'année qui restent dans les entreprises, 23 M € que nous ne percevons pas, que nous percevons pour partie : 14 M € par dotation de l'Etat, mais 23 M € qui ne sont pas prélevés dans les entreprises, et nous prélevons, vous l'avez en tête également, la taxe professionnelle pour 2009 : 43 M €. C'est pour donner des ordres de grandeur lorsqu'on débat sur la taxe professionnelle.

En clair, par les mesures successives, l'allègement sur les entreprises est déjà considérable à l'heure qu'il est, je vous l'indique, nous allons prélever nos 43 M €, les entreprises sont allégées de 23 M €, soit par la suppression de la part salaire, soit par ce qui ne leur est plus affecté depuis. Donc cet allègement représente mathématiquement, si je compte 8 000 entreprises dans l'agglomération, 2 875 €, et nous appelons 5 375 €. On peut se poser la question, 2 875 €, c'est 23 M € qui sont restés dans le circuit, quel est l'impact économique ? Quel est l'impact sur l'emploi ? Il serait intéressant de se poser la question, de le mesurer avant de se dire qu'il faut aller plus loin dans la suppression ou inventer autre chose. Ayons ces chiffres à l'esprit, je crois que c'est important, d'autant que ça l'est de manière majeure pour les ressources de notre établissement.

Si on regarde les principales recettes 2009 de l'Agglomération, la taxe professionnelle, on vient de l'évoquer, le Président l'a souligné, nous proposons dans cette séance de passer le taux à 15,87 %, la moyenne nationale est à 17,24 %, il faut savoir qu'il y a sur le territoire national, en 2008, jusqu'à 27,18 % de taux de taxe professionnelle, et comme c'était indiqué tout à l'heure, si un jour il y a la suppression de la compensation, tout le monde ne sera pas logé à la même enseigne, ayons bien cela à l'esprit. Donc nous proposons cette hausse de 2,59 % de notre taux, taux qui était inchangé depuis 3 ans, et vous avez tous les éléments à la page 110 de vos rapports.

S'agissant du versement transport, nous l'avons voté à 1,80 %, donc cela procurera des recettes de presque 30 M € en 2009. Pour bien nous comprendre sur cette masse de 29,7 M €, sur le taux à 1,5 puisque nous affectons au-delà de 1,5 au financement... 1,05, oui, merci, donc 1,05, nous affectons au-delà la recette à nos investissements TCSP. Sur les 29,7 M € le taux de 1,05 produit 17,325 M € et de 1,05 à 1,30 que nous

avons voté depuis 2006 4,125 M €, et de passer de 1,30 à 1,80, donc en 2009 nous percevons en plus 8,250 M €, c'est-à-dire de manière additionnée, donc au-delà de 1,05 % nous percevons, en versement transport en 2009 : 12,375 M € de recettes supplémentaires au-delà du 1,05.

Pour faire le lien avec ce que nous évoquerons plus loin, vous aurez relevé que nous allons réintégrer une partie de notre provision VT en 2009, donc 1,576 M €, donc ce sont 13,951 M €, presque 14 M € que, par la recette supplémentaire, ou par une reprise partielle de provisions, que nous allons injecter dans le circuit pour l'investissement transports sur cet exercice 2009. Vous pouvez retrouver ces chiffres à la page 55 de votre rapport. Sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères à 14,5 M €, nous en avons parlé, nous l'avons votée à la fin de l'année dernière, donc avec un taux d'évolution modeste, donc à 1,80 %. La dotation globale de fonctionnement à 22,6 M € comprend les 14 millions de compensation de base salaire, donc j'ai parlé de son évolution modérée et modeste tout à l'heure, et la prévision d'emprunt globale pour nos différents budgets s'établit à 15,5 M €.

S'agissant du total des recettes par différents domaines, ceci exprimé en parts relatives, vous l'avez dans ce magnifique fromage que vous avez sous les yeux, on voit les différentes parts importantes en pourcentage, donc certes les subventions ont leur importance à 16 %, mais on voit bien que la fiscalité TPU et la compensation de péréquation représentent une somme importante à 47 M €, le FDPTP représentant 2,69 M €. Le versement transport, donc les recettes d'exploitation, vous les avez en vis-à-vis, donc 19 %. Le fonds de compensation de TVA, donc directement proportionnel à nos investissements, vous l'avez sous les yeux, et sur la dotation globale de fonctionnement, vous aurez fait le tri, sur les 22,6 M € il y a les 14 M € de compensation de base salaire, et l'emprunt à 15,5 M €, vous noterez que cela représente 9,80 % des recettes, soit moins de 30 % des dépenses d'investissement prévues à 52,4 M € pour cet exercice.

S'agissant des dépenses du budget primitif 2009, le total s'établit bien évidemment également à 158 M €, donc avec un certain nombre de domaines que nous avons visualisés. On a regroupé pour avoir un affichage global les 16,4 M € de charges de personnel, puisque par ailleurs elles sont ventilées dans les différentes compétences. On voit quels sont les domaines les plus importants, donc sur les transports à 38 %, les infrastructures routières : 8 %, l'économie, l'emploi : 4 % de nos dépenses, culture et tourisme, cela fait un bon bien évidemment avec le CRR, donc la Cité des Arts et de la Culture en plus des investissements fluviaux à 16 %, les déchets, bien évidemment à 13 % étant également importants comme domaine.

Les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes, vous les voyez rapidement, en direction du budget annexe transports, donc le 15,7 mais corrigé des provisions VT, donc à 14 M €. Le budget annexe Conservatoire : 3,9 M €, et zone du Noret presque pour mémoire, donc pour terminer l'opération. Un total de 19,3 M €, ce qui nous amène à l'équilibre du budget 2009, vous l'avez sous les yeux, donc avec les dépenses d'investissement à 52,4 M €, de fonctionnement à 57, les reversements aux communes, ACTP et DSC à 23,5 M €, et puis un certain nombre d'autres dépenses dont les frais d'administration générale à 3,9 M €, les charges de personnel, je vous les indiquais tout à l'heure, à 16,4 M €, et l'annuité de la dette, opérations diverses pour 4,9 M €, et nous avons les recettes que nous venons de parcourir en vis-à-vis qui permettent d'équilibrer cette opération avec le recours à l'emprunt à 15,5 M €.

Lorsqu'on regarde ces masses, on est tout de même un peu tenté d'aller à peine plus loin parce qu'il y a des opérations de caisse dans tout cela, il y a également une activité qui est, j'ai envie de dire quasiment du "service marchand", c'est le cas de notre activité déchets, c'est le cas également de notre service transport, c'est le cas aussi de ce que nous servons à l'économie en matière d'accueil d'entreprises dans la pépinière et autres sites d'accueil, et puis le reversement aux communes, ce sont donc des opérations de caisse. Si nous additionnons tout cela, cela représente plus de 74 M €, si je fais la différence, et nous pourrions y ajouter d'ailleurs aussi le Conservatoire à Rayonnement Régional qui est une prestation de service, nous sommes à une somme qui nous permettrait de mettre en évidence que nos investissements à 54 M € rapportés à ce qui resterait en quelque sorte dans notre budget lorsqu'on extrairait de manière un peu fictive ces différentes opérations mettrait en évidence que sur l'ensemble de notre budget résiduel, si je

peux m'exprimer ainsi, les 52 M € représenteraient 60 % de nos dépenses d'un plus de 80 M €, et j'ai envie de dire que nous sommes une sacrée machine à investir dès lors que nous prenons ce budget de collectivité stricto sensu.

La dette consolidée du Grand Besançon pour 2009 fait apparaître une annuité de 4,1 M € se répartissant en capital à 2,5 M € et en intérêts à 1,6 M € avec, on le rappelle, de l'encours de la dette et de l'investissement réalisé depuis 2001.

Lorsque nous en arrivons là de notre budget, on peut, en résumé, puisque nous avons vu l'équilibre, nous parcourons dans l'instant qui suivra les différentes compétences et commissions, mais nous pouvons souligner, lorsqu'on a évoqué ainsi à grands traits notre budget, les éléments constitutifs, que ce projet de budget 2009 conjugue bien ambition et maîtrise et est parfaitement adapté aux circonstances actuelles, rigoureux en fonctionnement, très volontariste en investissement, pour équiper notre territoire au service des entreprises et des habitants, et pour accompagner et soutenir l'économie dans une période difficile. Si je reprends les termes ambition et maîtrise, donc je crois que cela est de circonstance, pour souligner que ce projet de budget de 158 M € consolidés ou 210 M € tous chiffres confondus, exprime une puissante maîtrise des charges de fonctionnement, je le rappelais tout à l'heure en matière de charges de personnel, en matière d'autres charges de fonctionnement, ce budget ouvre des crédits considérables d'investissement, donc les 52,4 M €, on trouve presque 21 M € au budget principal, et lorsqu'on sera passé en DMI on retrouvera sans doute le niveau de 2008, près de 17 M € au budget annexe transports, plus de 13 M € au budget annexe CRR, et 1,3 M € au budget annexe déchets, soit les 52,4 M € que nous évoquons déjà à plusieurs reprises ce soir. Ce qui est, me semble-t-il, tout à fait considérable. Et avec un recours à l'emprunt, nous devrions dire de seulement 15,5 M € pour 2009, et nous allons donc financer ces investissements certes avec cet emprunt à 15,5 millions, mais aussi avec les ressources du VT, j'en parlais tout à l'heure, donc les près de 14 M €, c'est donc les ressources supplémentaires, et le prélèvement sur notre provision de pas tout à fait 1,6 M € avec également environ 6 M € de fonds de concours des partenaires, la Ville et la Région engagées dans la construction de la Cité des Arts et de la Culture, et bien évidemment avec l'autofinancement dégagé dans notre budget, le fonds de compensation de TVA et les différentes subventions.

Cette capacité à investir l'équivalent de 60 % de ce que j'appelais tout à l'heure notre budget stricto sensu, donc hors nos services marchands, transports, déchets, CRR et économie dans certains domaines, donc cette capacité peut et doit être soulignée comme étant remarquable, sans rien nier de là où nous allons pour les années à venir compte tenu de nos ambitions, mais ainsi nous nous y préparons très bien puisque nous ne sombrons pas sous un endettement important, et nous faisons cela en majorant la REOM de l'ordre de 1,8 %, en actionnant comme il se doit conformément à la loi le VT à 1,8 et en ne portant la taxe professionnelle, après 3 ans de taux inchangé, qu'à 15,87 %, c'est-à-dire + 2,59, très loin de la moyenne nationale. Bref, la maîtrise très puissante dans les charges de fonctionnement, elle est présente aussi dans les recettes tout en exprimant de fortes ambitions financées pour l'investissement, très modestement nous résumerons l'exercice en disant que nous ne sommes pas loin de la quadrature du cercle, et d'avance je vous remercie de bien vouloir soutenir cet exercice et d'approuver l'effort que nous ferons tous ensemble.

Pour entrer dans le contenu des différentes opérations de ce budget, nous allons examiner rapidement les éléments par commission, et je cède la parole à Marie-Odile pour ce faire.

Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA.- Merci. Nous allons examiner commission par commission quels sont les projets qui ont été retenus pour ce budget. Je ne reviendrai pas sur les chiffres qui apparaîtront globalement pour les dépenses et les recettes à l'écran, je ne vais pas vous les décliner, en revanche c'est l'occasion de reprendre tous nos projets et d'avoir une vision à la fois détaillée et globale de tout ce que nous faisons. Seront également indiqués les moyens humains qui sont affectés à chaque commission parce que c'est aussi important de voir quel est l'investissement en termes humains que nous mettons dans nos projets.

En ce qui concerne le transport, pour le budget principal, au budget principal les projets ce sont les voies cyclables pour 400 000 € et les parcs-relais pour 400 000 €. Ces projets sont financés en dehors du projet global TCSP. Pour les infrastructures, nous participons au contournement de la voie des Mercureaux pour 4,6 M €, et la LGV pour 2,8 M €, l'entrée Est est au budget pour 2,2 M €.

En ce qui concerne le budget annexe transports, on l'a vu tout à l'heure, il est à hauteur de 50 M €, la DSP urbaine, en exploitation, est à 22,4 M €, vous vous rappelez que c'est 22,4 millions en net, c'est-à-dire que ce sont les dépenses moins les recettes qui sont encaissées par Kéolis, et nous avons l'acquisition de bus et de matériel embarqué pour 2,5 M €. Les affréteurs périurbains sont au budget pour 7,5 M €, les études et travaux pour le tramway pour 8,3 M €, ils sont gérés en AP/CP, l'AP/CP on va vous proposer de la créer tout à l'heure, et les investissements connexes à l'opération TCSP qui font partie de la prospective que nous avons faite pour ce projet, c'est l'infrastructure ferroviaire Nord cette année pour 3,5 M €, et le dépôt de Planoise pour 2 M €.

L'AP/CP qui vous sera proposée ne comporte que la partie tramway alors que ces infrastructures, elles, ne sont pas dans l'AP/CP.

En ce qui concerne l'économie, l'emploi et l'insertion, nous contribuons au SMAIBO pour 0,7 M €, à la maison des microtechniques pour 0,5 M €, il s'agit de fonctionnement qui nous est remboursé en partie, mais c'est en fait un investissement que nous faisons pour les entreprises. La poursuite de nos investissements sur le pôle santé pour 0,5 M €, l'avance de trésorerie est poursuivie pour le PLIE et elle fait partie des rapports suivants pour 0,4 M € mais elle figure ici à la fois en dépenses et en recettes. En soutien à la compétitivité : 0,3 M €, et puis, depuis le 1^{er} janvier 2009, nous avons également la Mission Locale Jeunes pour 0,24 M € et la zone franche urbaine avec son service d'amorçage de projets pour 70 000 €.

En ce qui concerne la zone annexe du Noret, la zone d'activité, la Communauté d'Agglomération contribue pour 26 000 €, et l'économie, en moyens humains, ce sont 19 personnes dont 3 sur la ZFU.

Pour le développement durable, l'environnement et le cadre de vie, la passerelle de la Malate figure pour 1,9 M €, le fonds « centres de village » pour 0,2 M €. Il y aura une nouvelle concertation pour la réalisation du second programme de l'Agenda 21, on transforme notre charte de l'environnement en Agenda 21 en collaboration avec la Ville, et depuis le 1^{er} janvier nous avons également au budget 0,13 M € pour l'association ATMO qui regroupe l'ASQAB et l'ARPAM, les deux associations qui étaient auparavant sur le département.

Je ne vous ai pas parlé des recettes, en fait, dans les recettes, nous avons les subventions pour la plateforme bois pour 0,4 M €, la passerelle de la Malate pour 0,46 M €, et puis d'autres recettes en ce qui concerne SAUGE ou ATMO.

Pour la culture, le tourisme et le sport, nous allons avoir cette année normalement la mise en service des deux nouvelles haltes fluviales communautaires à Besançon et à Deluz, elles figurent au budget pour 1,4 M €. Nous continuons à soutenir les maisons comtoises à Nancray pour 0,4 M €, et nous avons des fonds de concours pour les équipements culturels, sportifs et touristiques pour 60 000 €.

Les recettes qui figurent ici sont les crédits ATSR pour les équipements fluviaux.

Le CRR, ici nous avons une montée en charge de l'opération Cité des Arts, vous vous rappelez que c'est nous qui portons le projet, nous avons donc l'intégralité des dépenses du projet dans notre budget, mais avec des remboursements de nos partenaires à hauteur de 6 M €, donc 13 M € pour cette opération mais 7,2 M € qui reviennent finalement uniquement pour le Grand Besançon. Les frais de personnel du Conservatoire tel qu'il fonctionne actuellement, c'est 90 % des dépenses de fonctionnement de ce Conservatoire et c'est 4 M €, et en recettes nous avons un recours à l'emprunt de 2,5 M €, ce qui est important mais qui correspond à la montée en charge de l'opération CRR. 108 agents pour culture, tourisme et sports, dont 102 au CRR.

En ce qui concerne la commission prospective, préparation et accompagnements des grands projets, nous continuons à contribuer à l'Audab et au SMSCoT pour 0,4 M € chacun. Nous préparons l'arrivée du

TGV Rhin-Rhône avec la participation à l'étude d'aménagement de la gare Viotte et des études et de la communication pour 0,23 M €, et fait partie de cette commission l'animation du CDP, le Conseil de Développement Participatif, pour 50 000 € ; 6 agents affectés sur cette problématique.

L'habitat, nous poursuivons les subventions au PLH pour 0,8 M €, nous animons par délégation de l'Etat l'aide à la pierre pour 0,52 M €, nous soutenons la réhabilitation dans le parc public pour 0,25 M €, nous soutenons les propriétaires privés pour 0,15 M €, et nous souhaitons aider l'acquisition foncière pour 100 000 €, avec, en regard des aides à la pierre que nous avons par délégation, 768 000 € de recettes.

Fait partie de cette commission également la politique de la Ville, nous poursuivons les investissements dans les aires d'accueil des gens du voyage avec une réflexion sur le schéma d'accueil départemental puisque nous souhaitons cette révision, nous souhaitons modifier le fait qu'il y a encore deux aires d'accueil des gens du voyage à construire, nous souhaitons plutôt transformer ces deux projets en terrains d'accueil pour des terrains familiaux plutôt pour stabiliser ces familles.

Pour les relations avec les partenaires et les autres collectivités, les secteurs et l'Aide aux communes, nous continuons cette aide aux communes avec 55 000 €, pardon... oui, il y a 3 agents qui sont affectés et nous attendons 55 000 € de recettes puisque vous savez que ce secteur, cette aide aux communes ne peut fonctionner que si les communes elles-mêmes participent. Nous financerons les nouvelles casernes sur Besançon Ouest, sur la zone de Brûlard, Besançon Est sur Chalezeule, c'est bien écrit comme cela, Raymond, et également Saône pour 0,7 M €. Nous continuons à participer au contingent du SDIS pour 7,4 M € ce qui est une somme conséquente, et nous participons également à la mise aux normes et au fonctionnement de l'aérodrome de la Vèze pour 0,18 M €.

En ce qui concerne l'administration générale, il a été rappelé tout à l'heure le montant total que nous affectons aux moyens humains avec 16,4 M € pour 391 agents au 1^{er} janvier 2009. Cette somme de 16,4 M € est répartie à la fois dans les tableaux que vous avez, à la fois dans le budget principal et dans les budgets annexes. La gestion administrative des services figure pour 2,2 M € uniquement au budget principal avec tout ce qui concerne les locaux, les systèmes d'information, la documentation, les affaires juridiques, communication et finances, et donc sur la commission il y a 62 agents.

Si vous voulez la présentation par chapitres budgétaires de ce budget qui vient de vous être présenté, vous trouverez cette présentation formelle aux pages 45 à 47.

M. BAULIEU.- Merci Marie-Odile. Vous avez dans votre document également l'aspect pluriannuel, donc le PPIF rappelé tout à l'heure dans l'introduction, et nous ne nous y arrêtons pas davantage, on reproduit d'ailleurs à l'écran le graphique que nous avons visualisé lors du débat d'orientations budgétaires, donc avec la période haute de l'engagement financier pour nos investissements de 2014 pour ensuite retrouver un niveau plus satisfaisant, et vous en avez le résumé en bas de page avec le suivi de l'encours de la dette de 45 M € à 167 M € sur la période allant jusqu'à 2018, et le ratio de désendettement passant de 2 années, avec un pic à 12,8 années en 2014 pour redescendre ensuite progressivement jusqu'en 2018, je ne reviens donc pas sur cet aspect qui a déjà longuement été évoqué, de même que sur l'écran suivant, sur les fortes incertitudes concernant l'avenir dont nous avons beaucoup parlées.

Rapport n°1.1.2 – Création et révision des AP-AE/CP 2009

M. BAULIEU.- Il s'agit maintenant d'évoquer d'autres éléments que vous avez dans vos rapports qui sont directement partie liée avec notre budget, il s'agit de la révision ou création des AP/CP ou autorisations d'engagements et éventuellement d'ajustements des crédits de paiement. Vous avez le détail dans vos rapports. Nous avons essayé de les regrouper de manière résumée en visuel, donc tout d'abord sur un certain nombre d'opérations entraînant une modification du montant total de l'autorisation de programme, nous pouvons les afficher, si je puis dire ; donc sur l'acquisition de bus et matériel embarqué,

une augmentation de crédits de 856 000 € portant l'autorisation de programme à 13,8 M € et une augmentation également de crédits de paiement sur les différents éléments, il s'agit donc tout simplement de tenir l'engagement contractuel de la DSP. Requalification d'entrée d'Agglomération de Morre, donc une petite augmentation de l'AP, une diminution des crédits de paiement pour coller à la réalité en termes de décalage d'intervention avec des interventions sur le foncier qui ne sont pas simples. Résorption des friches industrielles, légère diminution de l'autorisation de programme et également l'ajustement suite à la fin des travaux réalisés en 2008, puisque là nous avons terminé l'opération jusqu'au stade où nous souhaitons la conduire. Sur la construction de la plateforme bois, également légère diminution d'autorisation de programme, fin des travaux également en 2008. Subvention PLH, augmentation en relation avec la reconstruction du forum suite à sa démolition dans le cadre du PRU de Planoise. Financement des casernes, légère augmentation pour tenir compte de l'intervention sur le centre première intervention, si je puis dire, de Saône.

Ensuite, sur l'écran suivant, une révision des recettes d'autorisation de programme, donc ces autorisations de programme ne changent pas mais les recettes qui y sont attachées si, donc la rédaction du magazine, autorisation d'engagement, une légère augmentation liée aux recettes publicitaires pour 8 550 €, l'aménagement de l'entrée Est, une diminution des recettes prévisionnelles issues de la négociation des participations d'aménageurs de la ZAC des Marnières, donc les choses se compensent par ailleurs. Extension du dépôt de Kéolis de Planoise, légère diminution également des crédits, des recettes, de 200 000 €, subvention FEDER de 600 000 € contre 800 000 € sollicités, passerelle de la Malate : moins 30 000 €, diminution des recettes, donc demande de participation de l'ADEME.

Et puis nous avons la révision de l'échéancier de l'autorisation de programme sur la création d'équipements fluviaux en dépenses et en recettes, là, pas grand changement, et vous voyez que le taux de couverture ne change pas. Cité des Arts, en dépenses et en recettes décalage compte tenu du calendrier, pas de changement sur le financement qui reste à notre charge. Aides à la pierre déléguées, en dépenses et en recettes réajustement des avances de l'État. Créations d'aires d'accueil des gens du voyage, là également crédit de paiement 2008 non consommés, donc glissés sur 2009. Et puis nous avons une création d'autorisation de programme pour la réalisation de la première ligne de tramway, vous l'avez dans votre rapport. Dans ce domaine, il s'agit de créer une autorisation de programme conformément à l'orientation que nous avons votée le 18 décembre, bien évidemment elle serait sans objet si le projet ne suivait pas son cours, mais il nous semble logique de créer cette autorisation de programme. Je voudrais simplement insister sur un élément qui est très clairement détaillé et expliqué dans le rapport, outre le fait que le lancement des travaux, ainsi qu'indiqué dans le rapport à la page 106, ce n'est pas 2011 mais 2010 puisqu'il convient bien de mettre cela en relation avec la première année d'engagement de travaux tel que cela apparaît dans le tableau de l'AP/CP, et s'agissant du recours à l'emprunt vous voyez apparaître 114,506 M € sur votre rapport, et vous avez, et nous avons en tête 98 M € dans notre débat du 18 décembre, donc il faut que l'on soit clair entre nous et c'est fort bien expliqué dans le rapport, il s'agit tout simplement d'une extraction de cette opération tramway dans l'opération globale TCSP qui comprend d'autres opérations, l'infrastructure ferroviaire Nord et le bâtiment de Planoise, le dépôt de Planoise, et ces opérations qu'il était prévu de financer aussi par emprunt, chronologiquement vont intervenir avant celle du tramway stricto sensu et il semble logique, le Bureau l'a validé ainsi, de financer les opérations qui se présenteront les premières, infrastructures Nord, dépôt Planoise sur les disponibilités du versement transport, soit sur la provision, soit sur les ressources annuelles, et puis d'avoir recours à l'emprunt ensuite. Donc globalement, sur les opérations transport en commun en site propre ainsi rappelées, nous sommes sur le même niveau d'emprunt, rapporté stricto sensu à l'opération tramway détachée du reste, nous sommes à 114 M € mais nous aurons affecté plus de versement transport sur les deux opérations précitées. J'espère que c'est clair dans tous les esprits, mais il paraissait plus judicieux de faire ainsi en termes de gestion financière que d'avoir recours à l'emprunt pour respecter notre tableau et de payer des agios alors que l'on stockerait de la

provision VT que nous ne pourrions pas valoriser par ailleurs. J'espère que c'est clair, j'ai essayé de l'exprimer ainsi, nous avons eu un débat en Bureau là-dessus et c'est le choix qui a été confirmé par l'ensemble du Bureau.

Voilà sur la présentation globale de ce budget.

Rapport n°1.1.3 – Proposition de vote du taux et du produit de taxe professionnelle 2009

M. BAULIEU.- Le rapport qui suit, le 1.1.3, fait partie intégrante également de ce rapport budgétaire puisqu'il s'agit du taux de taxe professionnelle, et pas de versement transport, avec la proposition de le passer à 15,87 conformément à tout ce que nous venons de dire dans la présentation du budget.

Voilà, l'ensemble des éléments sont maintenant, comme on dit, posés sur la table, Président, nous en avons terminé sur la présentation initiale.

M. LE PRÉSIDENT.- Je te remercie et je vous passe la parole pour le débat.

M. LIME.- J'ai cru que Jean avait demandé la parole.

Simplement, par rapport au budget, on voulait attirer l'attention par rapport à la présentation surtout sur la période 2009-2014 parce que c'est comme cela que c'est présenté, et il nous semblait qu'on était un petit peu optimiste par rapport à un certain nombre d'éléments, et tout particulièrement par rapport à ce qui est en train de se passer sur la crise financière. J'ai un petit peu l'habitude d'entendre depuis un an tout le monde nous dire que tout va bien, Madame la Marquise, ne vous inquiétez pas, mais au fur et à mesure des mois on s'aperçoit tout de même que les mauvaises nouvelles continuent à tomber, je n'ai pas obligatoirement l'impression que l'on va s'en sortir très très rapidement. Il faut dire qu'il faut trouver l'équilibre entre le fait de ne pas tomber dans un pessimisme forcené qui amènerait un certain nombre de difficultés, mais aussi de trouver un certain nombre de réalismes pour essayer d'adapter un petit peu l'ensemble de nos financements, y compris les différentes dépenses que l'on va avoir dans les prochaines années. Je vais prendre un exemple, en début d'année on nous annonçait au 1^{er} janvier environ 200 000 chômeurs de plus, au mois de février on nous en annonçait 300 000, et là, au mois de mars, le pôle emploi en annonce 450 000 à la fin de l'année, ce qui prouve que les issues d'un certain nombre de difficultés ne sont pas obligatoirement dans les prochains mois, et quand je regarde un petit peu les énoncés qui peuvent être donnés, je trouve que l'on reste tout de même un petit peu optimiste. Cela a deux conséquences, c'est bien entendu la conséquence sur la TPU, même si elle a un effet différé puisqu'on a deux années de différence, on a donc peut-être la possibilité de voir venir un certain nombre de choses, je ne suis pas obligatoirement sûr que la TP en termes de bases reste avec l'optimisme que l'on peut donner, mais il va y avoir un deuxième versement sur lequel il va y avoir un effet immédiat, c'est sur le versement transport, et quand je vois aujourd'hui qu'on mène une politique de plan pluriannuel en évoquant la possibilité d'avoir 2,5 % d'augmentation des bases dans les prochaines années, je trouve cela très très optimiste, pourquoi ? Parce qu'on sait qu'un phénomène de crise a deux conséquences, la première sur les emplois, et la deuxième c'est sur les salaires parce que ceux qui ont des emplois n'ont pas obligatoirement des augmentations de salaire, voire ils ont plutôt des diminutions de salaire, il y a déjà un certain nombre de négociations qui sont en train de se mener dans certaines entreprises pour pouvoir essayer de « sauver des emplois », même si je ne suis pas sûr que ce soit la bonne solution.

Voilà peut-être un petit peu d'inquiétudes par rapport à la perspective sur ce domaine-là.

L'autre point c'est les inquiétudes d'une façon un peu plus générale, mais je crois qu'elles ont été annoncées, sur les désengagements de l'Etat, et y compris ces données, mais j'y reviendrai, la réforme de la TPU qui est tout de même annoncée, la réorganisation dans la suite de la commission BALLADUR, là aussi on ne sait pas trop quelles sont les structures, les collectivités qui vont rester à terme et y compris, même

s'il y a un certain nombre d'évolutions de collectivités, quelles sont celles qui vont reprendre un certain nombre de nos compétences par rapport à cela, et la réorganisation tout particulièrement du financement de la TPU dont on sait qu'aujourd'hui les premières annonces qui seraient annoncées ce serait plutôt de se diriger sur un prélèvement sur l'énergie, ce qui va tout de même nous amener, et c'est ma deuxième partie d'intervention, à être de plus en plus tributaires d'autres personnes que nous-mêmes dans le cadre de nos recettes. C'est-à-dire qu'on le voit et cela a été présenté par Monsieur BAULIEU, on voit que dans les caractéristiques de moins en moins le financement en termes de recettes est issu de nos propres responsabilités, et de plus en plus issu tout particulièrement des dotations de l'Etat, et ça, je crois que ce n'était surtout pas voulu par l'ensemble des élus politiques quelle que soit leur couleur politique et quel que soit leur niveau dans les collectivités territoriales, et là on s'aperçoit qu'il y a une véritable dérive au fur et à mesure des années depuis qu'on est créé, une dérive de plus en plus importante où nous sommes de moins en moins responsables de nos recettes, y compris avec le prélèvement qui est au maximum à 3,5 ou 3,4 aujourd'hui, qui nous amène aussi un certain nombre de conséquences.

Ça, je pense qu'il faut qu'on y fasse un petit peu attention, c'était là-dessus que l'on voulait un peu attirer l'attention.

Le dernier point "soutien, réhabilitation dans l'habitat public", je vois qu'on met 250 000 €, je pense qu'en fonction justement des phénomènes de crise, de charges, etc., c'est tout de même peut-être un élément sur lequel il faudrait sûrement que l'on fasse attention, et que si on a une volonté politique à donner dans le cadre d'une orientation, ce serait tout de même dans l'amélioration et dans l'aide aux offices de HLM qui sont aujourd'hui dans des difficultés relativement importantes, et qui ne peuvent pas se permettre de pouvoir réhabiliter, voire de pouvoir adapter leur offre par rapport à la demande, et donc s'il y avait peut-être un effort financier à faire en direction de cette population-là, je pense que c'est peut-être là qu'il faut le faire, parce que là aussi c'est synonyme d'investissements importants pour les entreprises, et tout particulièrement pour les investissements des entreprises locales. On sait que dans le cadre des réhabilitations il y a énormément d'entreprises locales qui y travaillent, et là, on sait qu'un euro qui est mis dans le cadre d'une réhabilitation, en règle générale va très très rapidement donner un euro dans le périmètre de nos entreprises au niveau local.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Ensuite, Jean ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, juste quelques observations sur le projet de budget pour 2009 que vous nous présentez et sur la prospective financière consolidée jusqu'en 2014 et 2018.

Ce projet de budget, bien sûr, se situe dans un contexte de crise économique national, européen, mondial, dont hélas nous ne pouvons pas nous soustraire. Dans un contexte aussi, et ce n'est pas inintéressant, d'intense réflexion sur la réforme des administrations locales pour les rendre justement plus efficaces, comme on dit, pour optimiser leurs actions. Alors en ces temps difficiles, toutes les collectivités, ou groupements de collectivités comme le nôtre, se soucient d'économiser en fonctionnement, d'aider nos concitoyens les plus défavorisés, en particulier les salariés des entreprises qui subissent de plein fouet la contraction des marchés financiers ou la baisse des ventes de leurs produits, et enfin de renforcer la compétitivité de ces mêmes entreprises, en particulier en veillant à ne pas alourdir leurs contraintes fiscales.

Alors, ce n'est pas un reproche, je ne voudrais pas, vous l'avez dit, ne polémiquons pas, mais quand même ayons bien conscience, soyons lucides. On augmente le taux de la taxe professionnelle après avoir augmenté celui du versement transport. Et pour les entreprises basées, situées sur le territoire de la commune de Besançon, on a aussi augmenté dernièrement, en adoptant le budget de la Ville, le foncier bâti, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. On n'en parle jamais, mais mine de rien, pour une

entreprise comme Bourgeois, la taxe foncière sur le seul bâti c'est tout même 200 000 €, je le dis au passage. Et donc, dans cette période extrêmement difficile, et dans moins d'un an, on inflige 3 hausses à certaines entreprises, pas toutes, mais en tout cas celles qui sont situées sur le territoire, peut-être que dans les autres communes on a aussi augmenté le taux de la taxe foncière, je n'en sais rien, je ne parle que pour celles qui sont sur la commune de Besançon. Il faut en avoir conscience, et c'est la raison pour laquelle un lecteur du budget, du projet de budget que vous nous présentez, peut se demander si une hausse de 5 % des dépenses de personnel est bien opportune, parce que vous savez, quand on lit la presse d'aujourd'hui par exemple, et qu'on voit le directeur de l'entreprise de transport BONFILS qui, en parlant de ses 48 salariés licenciés, aujourd'hui, c'est dans la presse d'aujourd'hui, parle d'une admirable résignation de leur part, eh bien on peut se demander si nous faisons bien. On peut répéter à l'envi, là aussi, je voudrais qu'on en ait bien conscience, qu'on soit bien lucide, on peut répéter à l'envi, on se rassure en faisant cela, que les collectivités territoriales et leur regroupement réalisent 75 % des investissements publics, mais, mes chers collègues, et ce n'est pas... comment dire, ce n'est pas médire, il y a simplement une question de prise de conscience, mais l'intercommunalité telle qu'elle a été conçue par la loi du 12 juillet 1999, peut-être qu'aujourd'hui elle serait conçue autrement, est coûteuse, et tous les experts le disent, des plus autorisés, comme la Cour des Comptes à différents cabinets, et recommandent tous de réduire les coûts de fonctionnement en mutualisant, en mutualisant les coûts d'action des services. Donc il faut mutualiser. C'est vous qui occupez l'exécutif de cet établissement public de coopération territoriale, moi je souhaiterais qu'il nous soit fait rapport, un jour à l'occasion d'une délibération à caractère financier ou autrement, sur la mesure des économies faites par la mutualisation car cela ne se sent pas. Cela ne se sent pas. Je n'ai évidemment pas tous les moyens d'investigation que vous avez, c'est tout à fait normal, mais cela ne se sent pas à la lecture des rapports.

Dans le même esprit, les subventions d'équilibre, Gabriel BAULIEU en a parlé, au budget annexe me paraissent tout de même élevées. Alors sauf si j'ai mal lu, mais le rapport ne donne pas la mesure d'augmentation des subventions d'équilibre de notre budget principal au budget annexe par rapport à l'an dernier, mais vous allez peut-être pouvoir me répondre.

Je note aussi que les dépenses relatives à l'entretien de nos locaux de fonctionnement, donc vous les prévoyez à presque 4 M €, c'est-à-dire à peu près 680 000 € ou 700 000 € par an d'ici à 2014, donc pour loger nos services et pour les faire fonctionner. Je suppose que dans ces estimations il y a la part de loyer et là, je vais vous faire une proposition, je vous en ai déjà parlé mais beaucoup de villes l'ont fait, cela participe de... cela a plusieurs intérêts à la fois, cela peut sauver le patrimoine, et dans le cas que je vais vous citer ce serait extrêmement intéressant pour tous nos collègues ici présents qui pourraient se rendre facilement, qui pourraient stationner très simplement, qui serait de garder un des bâtiments témoignage de l'architecture de la fin du XIX^{ème} de la caserne Vauban. Moi, j'ai vu des bâtiments comme cela, comme par exemple pas plus loin que l'Hôtel du Département du Territoire de Belfort qui, une fois ravalés, fenêtres, etc., ressemblent à de véritables petits châteaux, et je pense que pour abriter ce qu'on attend, c'est-à-dire une grande maquette du bassin de vie justement de Besançon, ainsi que les services, cela se prêterait à merveille. Vous me direz : « Oui, mais alors vous voulez augmenter encore les dépenses d'investissement », c'est-à-dire que quand on entre en propriété on est soulagé pour toujours des dépenses de loyer. J'ai perçu que la Ville allait louer des locaux pour quelque chose comme 2 à 300 000 € par an. Donc moi je pense que ce bâtiment le long de la rue Marmier de la caserne Vauban du 19^{ème} génie, au moins un, il y en a trois, serait parfait pour abriter les locaux de notre Communauté d'Agglomération parce qu'il est visible, il est accessible, on pourrait s'y garer facilement, on peut transformer comme on veut les bureaux, et en plus on sauve un témoignage du passé militaire de Besançon, je sais qu'il y a pas mal de casernes à Besançon, mais c'est une des plus visibles.

Je termine sur une petite question que je vous pose encore, la prospective consolidée, sur la mesure de notre capacité de désendettement. Je suis tout de même inquiet parce que vous nous annoncez pour à l'horizon 2014 des ratios de 12 à 13 années pour nous désendetter. Or, d'après ce que je sais, quand on

passé le ratio de 10, on passe du feu orange au feu rouge. Alors 12 / 13 années pour nous désendetter cela me paraît beaucoup par rapport à la norme habituelle des ratios.

Et je voudrais terminer en disant ceci, en élevant encore un peu plus le débat, si je puis dire ; la prospérité de nos 59 communes, mes chers collègues, je crois qu'elle s'inscrit... ce n'est pas toujours plus, mais elle s'inscrit dans un cadre de cohérence qui est plus vaste que nos 59 communes, que les territoires de nos 59 communes, elle s'inscrit dans un territoire de bassin de vie et d'emplois qui empiète sur la Haute-Saône, par exemple. Et à mon avis, et c'est aussi votre rôle, c'est aussi le rôle de l'administration de la Communauté d'Agglomération, il faut viser un objectif d'un projet construit et de manière urgente de développement global dans ce bassin de vie, ce grand bassin de vie de Besançon, irrigué par deux grands axes de communication modernes que sont la future LGV et l'autoroute actuelle.

Vous savez, le rapport sur la réforme, et je terminerai par là, des administrations locales, propose entre autres, et ce sera peut-être ce qui sera voté au Parlement bientôt, la création de 11 nouvelles collectivités territoriales, de 11 nouvelles... d'une nouvelle catégorie de collectivités territoriales, il y en aurait 11, des métropoles, dont des métropoles, nouvelles collectivités territoriales, histoire, justement en application de ce que je viens de dire, d'avoir une taille assez vaste pour structurer de manière efficace, cohérente et au moindre coût le développement économique, social et la prospérité. On serait donc entre, et cela ne nous étonne pas, entre Lyon et Strasbourg, et moi je dis que le défi principal, et c'est au-delà du budget, c'est aussi le rôle d'une agglomération comme la nôtre, c'est de se préparer à ce que Besançon devienne justement une métropole intermédiaire au sens du rapport dont je parlais tout à l'heure entre ces deux grandes cités.

Voilà ce que je voulais vous dire, un peu budgétaire, un peu qualitatif, mais j'aimerais bien que l'exécutif s'en imprègne parce que cela me paraît aller dans le sens... et de viser assez loin, du développement et du bien être de nos concitoyens dans le bassin, dans l'agglomération, dans le bassin de vie de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Ensuite Claude VOIDEY.

M. VOIDEY.- Monsieur le Président, merci de me donner la parole. J'aimerais que vous nous parliez de cette fameuse amende de 45 000 € après négociation infligée au SYBERT par le fisc, et que la CAGB devra éponger puisque c'est elle la fautive étant donné qu'elle a récupéré illégalement la TVA sur les factures SYBERT depuis 2004, alors que cette dernière n'est pas assujettie.

Personnellement, je trouve cette gaffe inadmissible de la part des services comptables de l'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Pascal BONNET.

M. BONNET.- Monsieur le Président, chers collègues, nous avons, lors de la précédente réunion de notre Assemblée, largement débattu de l'évolution de la taxe professionnelle. Il en avait résulté un accord entre nous sur une motion et je dois dire que je suis un peu surpris de voir que dans ce document qui nous est présenté ce soir il y a encore un paragraphe qui met avant tout l'accent sur la déclaration du Président début février pour à nouveau stigmatiser le Président de la République alors qu'on aurait pu rappeler en annexe cette motion qui nous mettait tous d'accord sur notre souci de voir évoluer la fiscalité concernant notre Agglomération.

J'ajoute d'autant plus que lors du dépôt du rapport BALLADUR il a bien été rappelé ce souci de lien entre territoires et entreprises qui était au cœur de cette motion, et donc de ce point de vue-là je crois qu'on n'a pas à avoir d'inquiétudes.

Ensuite, pour revenir sur le budget, bien entendu ce budget il est au cœur des préoccupations de

l'Agglomération, mais il est marqué par cette augmentation de la taxe professionnelle que bien entendu nous ne pouvons pas supporter pour l'Agglomération, et en conséquence, comme l'a dit Jean ROSSELOT, un certain nombre d'élus ici voteront contre le budget, voteront contre cette augmentation de taxe professionnelle. Mais au cœur du développement de l'Agglomération il y a donc l'arrivée prochaine du TGV, et il est bien évoqué ici les deux gares. Alors je voudrais poser une question que j'ai déjà posée dans le passé, en termes de pilotage, en termes de cohérence, quand est-ce qu'on envisage de transférer au niveau d'une compétence d'agglomération l'aménagement et le développement économique autour de la Viotte, au même titre que ce qu'il en est pour Auxon et ce qu'il en est pour Portes de Vesoul ? Là, aujourd'hui, on vote un soutien financier à la politique de l'aménagement autour de la Viotte de la Ville de Besançon, mais quand aura-t-on un pilotage global du développement économique et de l'aménagement autour de l'arrivée du TGV au niveau de l'Agglomération ?

Voilà, et puis en termes d'explication de vote, puisqu'on ne reviendra peut-être pas à l'ensemble des points, en dehors du vote contre le budget et la taxe professionnelle, dans la continuité de débats antérieurs un certain nombre d'élus ne prendront pas part au vote s'agissant de la Cité des Arts et du tramway pour les AP.

M. LE PRESIDENT.- D'autres interventions ?

Jean-Yves PRALON.

M. PRALON.- Une simple remarque par rapport au budget, je sais la qualité du travail qui a été réalisé, permettez-moi d'avoir une inquiétude en matière de fonctionnement, et notamment j'ai bien vu qu'il fallait réduire le budget, notamment au niveau du personnel, simplement moi je me pose toujours des questions par rapport au personnel qu'on a recruté à l'Agglomération, alors si on peut se féliciter, effectivement, de stabiliser les effectifs, on est tous conscients que l'on doit être raisonnable à ce niveau-là, simplement moi je suis toujours inquiet de penser que cette stabilisation, je voudrais tout de même qu'elle puisse permettre à certains agents qui ont donné toute satisfaction, qui remplissent leurs fonctions à la satisfaction de tous, mais qui, j'allais dire, parce que dans les administrations on demande aussi aux personnels d'évoluer, de passer les concours, moi je ne voudrais pas que ce soit une entrave à la stabilisation, à la stabilité de ces personnels parce que les tâches sont de plus en plus complexes et ce serait dommage, parce que des agents réussissent les concours, de leur demander d'aller voir ailleurs pour qu'ils trouvent un poste. Je sais bien que c'est aussi une des règles de la fonction publique territoriale, mais quand on a de bons agents on les recrute en général jeunes dans l'agglomération, c'est dommage de les former et ensuite de les laisser partir sous d'autres cieux alors que jusque-là ils ont donné entière satisfaction.

C'était la seule remarque que je voulais faire ce soir.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur GONON.

M. GONON.- J'en veux beaucoup à Christophe LIME de m'avoir piqué ma première partie parce que je faisais exactement les mêmes remarques que lui, et j'en tirais quasiment la même conclusion.

Je reviens sur le mot, Monsieur BAULIEU, que vous avez écrit dans votre présentation, à la fois d'orientations budgétaires et de budget, en disant qu'il est impossible d'évaluer l'impact de la crise sur le tissu économique local du Grand Besançon. Sans nous étendre très longtemps, peut-on penser véritablement que le bassin d'emplois de la CAGB sera à l'abri de la chute du PIB que prévoient la BCE, le FMI et d'autres organismes pour la France en 2009 ? Est-ce que nous serons à l'abri du doublement du nombre de chômeurs inscrits en catégories I par rapport à 2008 ? Est-ce que vous pensez que nous échapperons à ce chiffre terrible qui a été publié il y a deux ou trois jours, qui est le nombre de défaillances d'entreprises pour les

deux premiers mois de l'année 2009 en hausse de 30 % sur les mois de janvier et février 2008 ?

Je ne crois pas que le nuage récession va s'arrêter à Novillars ou à Saint-Vit et que nous serons touchés de plein fouet par cette récession économique, et la conclusion que nous en tirons c'est de dire que nous aurons une activité économique en baisse, un chômage en hausse de 15 à 20 %, une inflation qui sera sans doute extrêmement contenue aux alentours de 1 %, et que la masse salariale sera stable, voire même négative. Dès lors, le rendement de la fiscalité de la CAGB risque, dès 2009, d'être en forte baisse et nous avons essayé de simuler quel pourrait être l'impact de la crise sur cette baisse de fiscalité, et nous l'avons chiffré aux alentours de 3 % dès 2009, et elle se poursuivrait sur la même trame en 2010, je ne suis pas allé plus loin parce que faire des prévisions au-delà me semble complètement irréaliste, et je suis d'accord avec vous sur ce principe.

3 %, cela veut dire à peu près 2 M € à 2,2 M € par an de recettes fiscales en moins, et par rapport au tableau que vous avez publié, il me semble que ce n'est plus 73 mais 71 millions en 2009, 73 millions au lieu de 75 en 2010, etc. Et pourtant nous devons effectivement poursuivre un certain nombre d'investissements et d'actions que nous avons déjà engagés, la gare TGV, la liaison, le SDIS, etc., etc. Mais nous devrions aussi prendre un certain nombre de mesures nouvelles beaucoup plus réactives face à la crise qui nous touche, et je voudrais vous en proposer 4. Il me semble que lancer un plan climat habitat de grande envergure serait d'une extrême importance pour soutenir l'activité du bâtiment, de la rénovation et de la construction dans notre territoire.

Je voudrais vous proposer également la création d'un fonds qui s'appelle au niveau européen Jeremie. Jeremie, c'est un fonds qui permet de financer essentiellement les opérations de haut de bilan des entreprises qui, en ce moment, ont plus besoin qu'on leur apporte du capital ou qu'on les aide à gérer leur trésorerie qu'investir dans de l'immobilier. C'est bien d'avoir des zones d'activité, mais je ne pense pas qu'en ce moment les entreprises aient envie d'investir forcément dans des bâtiments.

Je voudrais vous proposer une troisième mesure qui est un plan tourisme novateur et déterminé, et j'ai lu avec un tout petit peu d'inquiétude les dernières statistiques sur la fréquentation de la Citadelle, et j'ai vu qu'au mois de décembre, en fin d'année, novembre / décembre, les chiffres étaient en baisse. Il ne faudrait pas que le soufflet de l'inscription au patrimoine mondial retombe.

Et enfin, pour en terminer, je voudrais vous proposer un plan université. Le plan national nous a ignorés superbement, je pense qu'il est de notre devoir de lancer un plan régional abondé par la CAGB pour maintenir en l'état un outil d'enseignement, de recherche et de formation indispensable au développement de notre territoire.

Alors vous me direz comme d'habitude : comment financer cela ? J'aimerais vous suggérer 4 idées. Il est des investissements que l'on peut peut-être reporter d'une année comme la passerelle de la Malate, c'est 3 M € à peu près en 2009 et 2010.

Je voudrais aussi vous proposer, je sais bien que vous n'allez pas aimer cette idée, mais le report jusqu'à la fin de l'année 2009 des crédits d'investissement et d'étude pour le TCSP tant que nous n'avons pas pris une décision finale sur ce sujet, c'est environ 8 M € pour l'année 2009.

Je voudrais vous suggérer également quelques recettes de poche comme la diminution du budget communication ou la fin des subventions pour l'aéroport de Dole / Tavaux, je ne pense pas que nous ayons besoin de financer Dole / Tavaux quand nous aurons bientôt 2 TGV aux portes de Besançon.

Et enfin, pour reprendre une idée qui a été un petit peu évoquée sur ma droite tout à l'heure, c'est de dire qu'il serait peut-être utile, sinon indispensable, d'auditer le système de collecte et le système de traitement des déchets sur la CAGB, alors dans le cadre du SYBERT, si vous préférez. Je vous ai rappelé l'autre jour en Conseil municipal la note que nous avons eue à régler et son évolution entre 2002 et 2008 qui était de l'ordre de 46 % alors que l'inflation était de l'ordre de 11,2 %.

L'ensemble représente environ entre 10 et 11 M € de reports ou d'économies, si vous enlevez les 2 M € à 2,2 M € de pertes de rendement fiscal, cela vous laisse une marge de manœuvre de 9 M € dès 2009

pour financer par exemple les 4 mesures que je vous ai proposées.

M. BAULIEU.- Sur le fond d'un certain nombre d'interventions le Président apportera la réponse de l'établissement, je répondrai sous l'angle budgétaire, et je vais reprendre les interventions dans le sens inverse, en quelque sorte, de leur ordre d'enregistrement tout à l'heure.

A l'instant Philippe GONON intervient sur différentes choses, sur la taxe professionnelle, j'ai répondu à tout le monde, mais je ne vais pas inventer une réponse pour ce soir, et nous l'avons déjà clairement exprimée. On peut... et puis ce sera une réponse aussi à Christophe LIME, on ne fait pas dans l'optimisme béat dans le contexte actuel. Serions-nous dans notre rôle que de nous dire que tout risque de mal aller ? Donc nous essayons de travailler sur des bases raisonnées et raisonnables et de nous dire et d'écrire d'ailleurs que si nous devons infléchir les choses, eh bien nous le ferons en temps et en heure, mais si nous commençons à tout geler et à battre en retraite, nous ne ferions qu'alimenter les choses en matière de récession économique.

Et s'agissant de ce qui concerne les prélèvements, on l'a déjà dit mais rappelons-le, comment pourrions-nous imaginer positionner précisément notre agglomération, notre territoire, voire lancer différents plans et différentes opérations, en ayant une politique de prélèvement dans cette agglomération qui serait, et elle l'est déjà, en retrait, mais considérablement en retrait par rapport à ce qui se fait partout ailleurs, et il ne faut pas sous-estimer le fait que les entreprises dans notre territoire sont sur le même marché que les entreprises qui sont sur le territoire national, et comment se ferait-il que nous devrions avoir ici une espèce de territoire non pas sauvegardé mais pénalisé par le fait que l'on devra organiser un protectionnisme fiscal je ne sais de quel ordre. Il y a là quelque chose d'étonnant, et on l'a connu, je l'ai déjà évoqué à ce micro, la situation pas si lointaine qui est encore un peu vraie d'ailleurs, parce que la convergence des taux de taxe professionnelle n'est pas tout à fait réalisée, mais une période où finalement nous étions dans le même bassin avec des taux de taxe professionnelle qui n'avaient rien à voir et des entreprises qui, au gré de leur opportunité, s'installaient d'un côté ou de l'autre du trait de la taxe professionnelle à deux chiffres ou de celle qui n'était pas beaucoup au dessus de zéro. Donc arrêtons de croire ou de faire croire que le taux de taxe professionnelle est un élément déterminant de la viabilité du fonctionnement de la gestion d'une entreprise. Vous savez que c'est une affirmation gratuite mais ce n'est pas une réalité, et quand on évoque des chiffres en masse, j'invite à ce que ces chiffres soient donnés en valeur relative dans une entreprise. Je vous ai donné tout à l'heure d'ailleurs les moyennes mathématiques de ce que représente la taxe professionnelle par entreprise dans l'Agglomération, alors c'est vrai que ce n'est qu'une moyenne mathématique, un peu plus de 5 000 €, mais la réalité est celle-là. Donc on peut, on a forcément des points de vue quelquefois différents ou divergents sur ce sujet, mais encore une fois, si nous voulons avoir une ambition pour notre Agglomération, ce n'est pas en renonçant à tout prélèvement que nous pourrions le faire, d'autres ont bien des longueurs d'avance sur nous en matière fiscale et ont les moyens, et s'il y a, on le répète mais répétons-le, et s'il y a suppression de la taxe professionnelle, s'il y a quelques systèmes de compensation, ceux-là auront une prime à perpétuité que nous n'aurons jamais, et je vous ai indiqué les taux tout à l'heure pas tout à fait par hasard parce que c'est presque du simple au double, donc voilà la réalité, donc assumons notre responsabilité, il ne s'agit pas de nier la réalité, de nier l'évidence, les temps sont durs, nous en tenons compte, je le dirai d'ailleurs tout à l'heure en termes de fonctionnement, mais nous ne voulons pas non plus battre en retraite et faire n'importe quoi en ne faisant rien.

Sur cet aspect de la fiscalité qui a alimenté l'intervention de plusieurs, voilà ce que j'ai à dire mais qui n'est qu'une répétition de ce que nous avons déjà évoqué lors de séances précédentes. Quant au fait de geler des opérations pour en faire d'autres, j'invite l'auteur de cette proposition à bien mesurer aussi ce qu'il résulterait de crédits investis en préparation et qui seraient ainsi inutilisés. Donc l'analyse devrait être aussi un peu rétrospective sur l'ensemble des gels suggérés ou des reports suggérés qui, un jour ou l'autre,

devraient être réactivés, donc il faut là-dessus que l'on soit bien évidemment extrêmement prudent.

Sur les questions de personnel, j'invite le collègue qui est intervenu là-dessus à toujours considérer cet élément avec beaucoup de prudence et le plus profond respect que l'on doit à nos cadres et collaborateurs. Je ne souhaite pas évoquer ici, et dans le respect que je suis en train d'évoquer, les questions de management et de gestion des ressources humaines dans l'Agglomération sous l'angle où cela a été évoqué. Nous avons un tableau de marche, nous avons des contraintes, donc nous devons gérer cette ressource avec pertinence, respect et considération et nous n'avons jamais, jamais, refusé de tenir des engagements pris. Il ne faut pas ou non plus qu'à cette tribune on laisse à penser que des engagements soudain pourraient être pris et qui se révéleraient illusoires. Je fais donc appel à notre responsabilité sur ce point très précisément.

Sur d'autres points de la taxe professionnelle, ils ont été évoqués à plusieurs reprises. Claude VOIDEY a évoqué une question de TVA, oui nous avons à gérer, nous avons eu à gérer une erreur en matière de calcul de TVA sur, puisque nous avons différents domaines dans cette maison, du système qui relève du fonds de compensation TVA, du système qui relève de l'assujettissement et du système qui relève de non TVA, notamment dans les flux entre nos instances. Il y a eu erreur de TVA sur ce domaine, donc il n'y a pas pénalisation, il y a rétablissement de la situation puisque de la TVA indûment calculée n'a pas à être encaissée, voilà de quoi il s'agit, donc ce qu'a rappelé notre collègue Claude VOIDEY tout à l'heure. Donc les choses sont régularisées à partir de ces considérations toutes simples. Oui, il y a eu erreur, j'ai tendance, même si cela me contrarie, à reconnaître aussi parfois le droit à l'erreur.

Sur les aspects de prospérité des 59 communes sur le territoire, le Président y reviendra. Jean ROSSELOT, en dehors des aspects de taxe professionnelle sur lesquels je ne reviendrai pas, a souhaité attirer notre attention sur plusieurs points, sur la capacité de désendettement en évoquant le nombre d'années, le ratio de désendettement sur les années les plus délicates, 2014 pourrait être le pic. Il n'a fait que redire ce que nous disons nous-mêmes, à savoir que nous devons être extrêmement vigilants, à une différence près, c'est que nous ne nous satisfaisons pas de ratios et de recommandations pour une raison très simple, il faut que nous sachions que les références en matière d'indicateurs financiers pour les communautés d'agglomération, il faut les prendre avec beaucoup de précautions parce que la diversité est telle dans les communautés d'agglomération que leur signification est très différente d'une communauté à l'autre. Donc comme je le dis régulièrement dans cette maison, il n'y a qu'un indicateur qui compte, c'est de faire tourner, et je vais emprunter cela à Philippe GONON, le simulateur, il nous en a parlé il y a quelques séances, c'est effectivement de réaliser des prospectives pour voir où nous allons en fonction de nos ressources et de nos charges propres. C'est ce que nous faisons, et bien évidemment nous n'avons pas l'intention de sous-estimer ce niveau d'endettement auquel nous parvenons en 2014, mais si nous avons fait cette simulation, cette prospective, à 2018 ce n'est pas tout à fait par hasard, nous nous engageons donc sur la base de ces réflexions, de ces calculs prospectifs qui révèlent tout simplement, toute chose étant égale par ailleurs, que nous pouvons piloter les choses dans ce sens jusque-là, à la condition impérative, et nous l'avons rappelée combien de fois, de savoir maîtriser nos fonctionnements, de savoir ne pas engager de projets nouveaux sauf en les substituant à d'autres. Donc ne nous dites pas que nous ne l'avons pas dit, et d'ailleurs vous ne l'avez pas dit, mais c'est cela la ligne sur laquelle nous pouvons tenir à l'égard de ces engagements forts en matière d'investissements, mais qu'il nous faut... tout à l'heure le Président évoquait « éviter les dérapages incontrôlés », c'est le sens qu'il faut donner à notre PPIF pour précisément savoir où nous allons.

Sur un point tout à l'heure qui m'a conduit à faire un geste, Jean, quand il a été question des charges de personnel, j'ai effectivement fait ce geste pour dire « ne m'a-t-il pas entendu », j'ai fait une précision pour attirer votre attention sur le fait que nous ne souhaitons pas que le - 5,1 % de charges de fonctionnement fasse illusion. Nous avons donc une grande franchise, y compris lorsque cela peut apparaître très favorable, en indiquant qu'il y avait là un aspect mécanique par le fait que nous n'inscrivons plus de provisions sur le versement transport à compter de 2009. Mais j'ai insisté dans le même temps, et vous l'avez dans le rapport,

sur le fait que néanmoins si ce n'était pas de - 5,1, donc ce n'est pas de + 5,1, de - 5,1 en termes de gestion courante, nous programmons, nous inscrivons une maîtrise considérable des charges pour 2009 puisque je l'ai indiqué, l'évolution de la masse des frais, dont des charges de personnel, est tenue dans une fourchette de 1,8 % et les autres charges de fonctionnement de + 0,9 %.

Alors je fais le lien entre cela et l'autre question, sur le rapport, demandée sur la mutualisation. Je ne vais pas faire un scoop non plus en vous disant qu'à 1,8 % cela suppose du redéploiement. Quand on insiste sur ces aspects autour de cette table, dans cette salle, je souhaiterais que vous preniez, que nous prenions conscience des efforts faits pour pouvoir établir un tableau de marche de cette nature. Je ne vais pas vous faire une confidence mais vous dire sur quelle base nous avons commencé de travailler, et les deux directeurs généraux qui sont là s'en souviennent, lorsque nous avons commencé de travailler sur le budget, masse du personnel : + 8 et quelques pourcents. Bien évidemment, au regard de ce que nous venons de dire nous n'avons pas imaginé que cela était tenable, la copie a donc été reprise x fois, mais si nous sommes sur les 1,8 % c'est parce que nous nous inscrivons dans une perspective de redéploiements, c'est parce que nous nous inscrivons dans la logique de la mutualisation et de ce qu'elle va nous permettre petit à petit de maîtriser. Ce serait illusoire de faire autrement à 1,8 % en masse.

J'attire donc votre attention sur ces deux aspects qu'il ne faut pas, me semble-t-il, sous-estimer ni passer sous silence et a fortiori interpréter dans le sens inverse. Voilà les quelques points que je voulais souligner parce que j'ai fait une réponse en direction de Christophe LIME qui était le premier intervenant, qui a fait part de ses craintes, de ses préoccupations, nous partageons les préoccupations que d'aucuns souhaitent exprimer dans cette salle. Mais encore une fois, nous n'allons pas non plus rentrer dans la coquille, donc nous souhaitons être raisonnables, raisonner nos choix, et puis piloter au regard de ce que les mois et les années qui viennent vont aussi nous enseigner, nous ne voulons pas annoncer la catastrophe, nous ne voulons pas participer à la catastrophe, nous voulons jouer notre rôle mais nous tenons également à faire en sorte que nous donnions les coups de correction de cap s'il fallait en donner, si les affaires devaient tourner de manière moins favorable ou plus défavorable pour notre Agglomération. Mais ayons cette position, je crois, encore une fois raisonnable et surtout responsable, on ne va pas alimenter la déprime et la dépression, nous allons jouer notre rôle, mais il faudra tenir le cap et tenir la barre.

Voilà, Président, ce que je souhaitais dire en première réponse.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais être très court puisque tu as dit vraiment l'essentiel et je ne veux pas répéter ce que tu as dit.

On sent bien dans vos interventions qu'il y a une certaine inquiétude, cette inquiétude, tu l'as dit, Gaby, nous la partageons tous. Qui, dans ce pays, n'est pas inquiet pour l'avenir de son emploi, pour la pérennité de son budget ? Nous sommes tous inquiets, effectivement, mais on ne peut pas prévoir l'avenir, alors il faut effectivement être prudent, être vigilant, je ne veux pas dire faire de la marche à vue comme on fait à la SNCF, mais presque, et si effectivement il advenait que des difficultés encore supplémentaires arrivent, il faudrait effectivement, comme tu l'as très bien dit, Gaby, que nous corrigions le cap, mais quand même, moi je voudrais insister sur une chose, il faut aussi que nous ayons confiance, parce qu'une des raisons de cette crise au niveau international c'est justement le manque de confiance, le manque de confiance en demain, le manque de confiance... par exemple je rencontre quasiment chaque jour des chefs d'entreprise, j'en ai encore rencontré un hier matin à l'Agglomération qui me disait qu'il y a tellement de confiance de la part des banquiers qu'ils ne peuvent plus, eux-mêmes, investir, alors qu'ils auraient la possibilité de le faire, et Gaby, tu l'as très bien dit, tu as très bien posé le problème, est-ce que nous devons, nous, encore en rajouter ?

Si, demain, l'ensemble des collectivités arrête brutalement d'investir, c'est toute l'économie de notre pays qui va tomber. Alors il faut trouver un équilibre, c'est pour cela qu'il faut que nous puissions continuer à investir, continuer à avoir confiance, mais en n'étant pas des naïfs, en étant très vigilants, si demain, à la fin de

cette année, il y a des difficultés nouvelles, nous l'avons toujours dit, que le TCSP, en matière de budget haut, il y a toujours la possibilité de serrer le frein à main, mais on ne peut pas serrer le frein à main avant qu'il y ait les difficultés, et puis aussi il faut continuer, parce que l'ensemble des collectivités que nous rencontrons, ils ont la même démarche que nous, ils continuent à investir, heureusement qu'ils vont continuer à investir, faute de quoi que serait l'économie de notre pays ? Mais c'est vrai que nous n'y allons pas la fleur au fusil et que nous y allons en étant très raisonnés, c'est ça, à mon avis, qui est... c'est d'ailleurs, je le dis à un certain nombre de collègues ici, c'est d'ailleurs ce qui est souhaité par le gouvernement actuel, c'est d'ailleurs ce que va venir dire, je crois, le Président de la République dans trois jours à Ornans en parlant, me semble-t-il, d'après ce que je crois savoir, de l'investissement durable. On doit continuer à investir, on doit continuer à avoir confiance. On ne peut pas se mettre en stand-by, en position d'attente, cela n'est pas possible.

Par rapport au reste, Gaby a répondu à tout, juste peut-être quelques points comme cela ; la mutualisation, mais bien sûr, la mutualisation, mon cher Jean ROSSELOT, nous avons commencé à la faire... on pourrait peut-être faire un jour, d'ailleurs pourquoi pas, un état de ce qui a déjà été fait, mais je voudrais à nouveau redire ce qu'a dit Gaby, que vous mesuriez la difficulté, quand on établit un budget en matière de personnel, quand on part entre 8 / 8,5 % et qu'on arrive à 1,8 % avec des augmentations des besoins, bien sûr, avec un GVT, le Glissement Vieillesse Technicité, cela pour en venir au fait qu'il y a eu des restrictions très fortes et qu'on a serré très fortement les boulons.

Et puis l'éternel discours de la taxe professionnelle, Gaby, je vais être très court là-dessus parce que tu as dit l'essentiel, mais il faut arrêter de dire que la taxe professionnelle c'est ce qui fait que les entreprises n'investissent plus ici. Alors comment expliqueriez-vous qu'à Toulouse, ou à Grenoble où elle est très très largement plus élevée qu'à Besançon, effectivement il y ait ce développement économique ? Il y a effectivement la nécessité d'avoir des augmentations mesurées, mais on ne peut pas faire sans taxe foncière, et puis, tu l'as dit, nous ne sommes pas un territoire différent des autres qui pourrait vivre sans avoir recours à cette taxe professionnelle.

Pour le reste, Jean, tu as aussi parlé de la Haute-Saône, c'est une bonne idée, c'est une tellement bonne idée que je crois que dans quelques jours nous avons pris l'initiative, avec Claude JEANNEROT, avec Yves KRATTINGER et moi-même, cette réunion va se dérouler... je crois d'ailleurs que c'est à... peut-être à Ecole-Valentin ou à Miserey, on est en train de chercher un lieu, pour effectivement voir comment nous allons pouvoir faire en sorte que toutes les potentialités que nous avons de développement autour de la zone des Auxon, bien sûr, mais aussi de l'autre côté de l'Ognon en Haute-Saône, et c'est pour cela que nous allons nous réunir prochainement pour pouvoir mettre en place une stratégie commune de développement économique entre la Haute-Saône, bien sûr, et la Communauté d'Agglomération de Besançon, et le Doubs, parce que nous ne pourrions pas continuer à vivre comme nous le faisons un peu par le passé, chacun chez soi en se regardant en chien de fusil, et en regardant, peut-être à ce moment-là, le TGV qui passerait. Cette démarche est donc très très largement engagée.

Par rapport à ce que disait Pascal BONNET pour le pilotage, le pilotage au niveau de la gare Viotte, il existe déjà puisque le groupe de pilotage comprend bien évidemment l'Agglomération, la Ville de Besançon, qu'il y a un Président Maire qui est la même personne, et qu'au-delà de cela il y a le pilotage avec la Région, avec le Département et avec l'ensemble des autres partenaires que sont par exemple RFF et la SNCF, et l'Etat, bien sûr.

Par rapport aux remarques de Monsieur GONON, ce n'est pas qu'elles soient mauvaises, ces remarques, le plan climat est une bonne remarque, c'est une tellement bonne remarque que nous sommes en train d'établir un PCET, un Plan Climat Energie Territorial, c'est comme cela que ça s'appelle. Donc c'est bien de souligner ainsi que ce que l'Agglomération a décidé de faire, d'ailleurs en lien avec la Ville, est une bonne chose puisqu'actuellement c'est quelque chose qui est en train d'être mis en place, il y a un certain nombre de collègues ici présents qui le savent très bien, et je suis d'accord avec vous, le plan climat territorial, entre autres avec toutes ses déclinaisons en matière d'habitat, cela peut-être effectivement

quelque chose qui soit de nature à relancer les investissements.

Alors, Monsieur GONON, c'est intéressant la façon dont vous présentez les choses, parce que vous présentez des choses avec lesquelles on ne peut être que d'accord. Alors quand vous dites "le plan climat", c'est en train de se faire, "le plan tourisme", bien sûr, demandez à Jean-François GIRARD qui est ici, par exemple, ce plan tourisme qu'il en a même déjà présenté une partie hier lors d'une conférence de presse, donc vous nous avez là aussi peut-être un peu devancé. Et puis je crois qu'il ne faut pas juger, vous savez, Monsieur GONON, il ne faut pas juger le développement touristique parce que la fréquentation a baissé à la Citadelle il y a 3 mois, pendant les 3 derniers mois de l'année. Vous n'avez peut-être pas vu, enfin j'espère bien que vous sortez, comme moi, beaucoup, il n'a pas fait un temps terrible, alors le tourisme, c'est tout de même assez lié au temps, alors il faut peut-être prendre, si vous le voulez bien, un peu de recul, puis regarder quelles sont les grandes tendances sur plusieurs années.

Alors, quant au plan de l'Université, c'est pareil, qui peut être contre le développement de l'Université ? Qui, ici ? Personne ! J'avais encore hier dans mon bureau le Président de l'Université pour en parler. Vos propositions sont bonnes, mais on ne peut pas être contre ce que vous dites. Alors moi je vais vous faire une invitation publique, venez donc m'amener, mais pas avec des grands mots comme cela : « il faudrait faire un plan climat... » enfin le plan climat, ce sont des propositions précises, mais un plan tourisme, un plan pour l'université, je vous invite, venez me voir avec des actions précises en me proposant telle ou telle chose, voilà, comment on finance, parce que je ne vais pas reprendre les chiffres que vous avez donnés sur le TCSP, ce n'est pas 8 millions d'études, dans le chiffre que vous donnez il y a des acquisitions foncières, il y a beaucoup de choses, ce ne sont pas que des études. Et puis, vous savez, on ne peut pas en permanence, parce que moi j'espère, je peux me tromper, mais j'espère que les affaires vont redémarrer, et on ne peut pas s'arrêter aujourd'hui et arrêter le TCSP et faire en sorte... nous savons très bien que si nous arrêtons aujourd'hui il ne redémarrera qu'en 2013-2014, et ensuite, que viendra-t-on nous dire ? On viendra nous dire : « mais Monsieur le Président, vous avez loupé le virage du TCSP par rapport à d'autres grandes villes comme Dijon ou même comme Montbéliard qui va aussi lancer le sien ». Non, je crois qu'il faut continuer en étant prudent.

Alors je vous invite, venez me voir avec des propositions précises, et puis au fond, vous savez, s'il y a des secteurs sur lesquels on peut trouver des marges de progrès, des marges de manœuvre, je crois que l'ensemble de l'exécutif, toutes opinions politiques confondues, que je ne connais d'ailleurs pas contrairement à ce que j'ai pu lire dans la presse, par les couleurs politiques des uns ou des autres, mais toutes couleurs politiques on essaie de faire le mieux possible, on essaie de faire le mieux possible. On a aucun intérêt, effectivement, à donner la sensation que nous maîtrisons mal le budget, que nous gaspillons l'argent public.

Alors je crois qu'il faut, en conclusion, être très vigilant, avoir conscience que la période va être difficile, que nous ne sommes pas, effectivement, au bout des difficultés, mais que nous devons quand même continuer, continuer. Pour l'instant nous avons peut-être perdu une bataille de l'emploi mais nous n'avons peut-être pas perdu totalement la guerre, pourrais-je dire en reprenant des termes très célèbres. Nous allons donc continuer de nous battre. Voilà ce que je voulais dire.

Maintenant je vais mettre au vote. J'aurais beaucoup d'autres choses à dire mais ça a déjà été assez long et Gaby a été très complet. Alors j'ai cru comprendre qu'un certain nombre ne voulaient pas voter, Monsieur BONNET, si vous pouviez ré-expliquer parce que ce n'était pas très clair. Vous voulez voter sur quoi et pas sur quoi ?

M. BONNET.- *(Inaudible)*

M. BAULIEU.- Pour que ce soit bien noté, il y a donc non-participation au vote pour deux AP, CRR et tramway, les autres non.

M. LE PRESIDENT.- D'accord.

Donc, mis à part... quels sont ceux, pour le budget, qui votent contre ? Que je compte. Levez la main, s'il vous plaît, que je vous compte. 10 contre le budget.

Contre, ensuite... les abstentions ? 2 abstentions.

Les autres sont donc pour.

Ensuite, pour la taxe professionnelle, quels sont ceux qui sont contre ?

Les mêmes plus deux, donc oui, plus deux. C'est les mêmes plus deux, c'est-à-dire que c'était 8, cela fait donc 10.

Les abstentions ? Il n'y en a pas. Les autres sont pour.

Pour les AP/CP, je retire l'AP/CP du Conservatoire et du TCSP. Quels sont ceux qui votent contre ces deux AP/CP ? C'est 8, j'imagine.

M. BAULIEU.- Cela veut bien dire, Président, que tu soumetts ces deux-là d'abord ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, je soumetts déjà ces deux-là.

M. BAULIEU.- Peu importe, c'est une non-participation au vote.

M. LE PRESIDENT.- Sur ces deux-là.

M. BAULIEU.- Il faudrait peut-être lever les mains pour qu'on les compte.

M. LE PRESIDENT.- Ah oui, mais attendez, vous ne participez pas au vote sur ces deux-là ! D'ailleurs, vous savez qu'au fond, je me suis un petit peu renseigné, c'est une particularité un peu locale, la non-participation au vote, parce qu'en fait cela n'existe même pas réellement, cela ne veut rien dire de ne pas participer au vote. On dit maintenant « je ne participe pas au vote », je n'ai pas à compter cela parce que d'après ce que... je me suis renseigné, on m'a dit que cela n'existait même pas dans les textes, normalement.

Alors, sur les AP/CP... je ne vais pas faire comme cela, je ne suis pas obligé aussi de satisfaire toutes vos demandes, on peut être un grand démocrate, mais je vais respecter tout de même les textes.

Sur les AP/CP, je mets au vote toutes les AP/CP sauf celle du CRR et du tramway.

Quels sont ceux qui sont contre ? Je n'en vois pas.

Qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas.

Elles sont donc adoptées à l'unanimité.

Contre les AP/CP tramway et CRR, quels sont ceux qui sont contre ?

Je n'en vois pas.

Qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas.

Elles sont donc adoptées à l'unanimité.

(Brouhaha dans l'assemblée)

M. LE PRESIDENT.- Ensuite, le rapport suivant.

M. BAULIEU.- Oui, le rapport suivant, mais tout à l'heure le Président a souligné le travail fait sur le budget, j'aurais voulu, simplement, abonder dans ce sens, Président, sur le travail fait sur ce budget, c'est le PPIF, donc pas facile, compliqué, par tous les services parce que tout le monde y a mis du sien, par les Vice-

Présidents qui se sont impliqués de manière solidaire dans cette affaire, par la commission des finances sous la responsabilité de Marie-Odile, et bien évidemment l'équipe des finances, comme je le dis régulièrement, donc les deux Laurence, MATHIEU et MORAGAS, la Directrice des finances, et puis le DGA Serge DOMINICI que nous avons largement mis à contribution pour régler les problèmes transversaux et rechercher les domaines d'arbitrage.

Je souhaitais le dire, Président, parce qu'il y a eu un gros boulot de fait, merci à eux.

M. LE PRESIDENT.- Tu as raison.

Rapport n° I.1.4 – Convention de "Prêt à long terme" avec l'association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de la CAGB – Prorogation d'une année

M. BAULIEU.- Sur les rapports qui suivent, la convention de "Prêt à long terme", il s'agit de reconduire le prêt à long terme de 300 000 €. C'est le rapport I.1.4.

Rapport n° I.1.5 – Convention d'avance de trésorerie au PLIE au titre de 2009

M. BAULIEU.- Il s'agit de reconduire la ligne trésorerie de 400 000 € pour le PLIE, donc c'est une reconduction du dispositif déjà préexistant depuis que nous avons cette compétence.

M. LE PRESIDENT.- Ne participent pas au vote : MENETRIER, HINCELIN, WANLIN, BENETEAU de LAPRAIRIE, MOYSE...

Pardon ?

M. BONNET.- Je croyais que ce n'était pas possible de ne pas participer au vote.

M. LE PRESIDENT.- Non, mais ça, c'est différent. Non, non, ils s'abstiennent, si vous voulez, parce que ce sont des personnes, et vous le savez très bien, Monsieur BONNET, ce sont des personnes qui sont membres de ces Conseils d'administration du PLIE, et qu'il pourrait y avoir des recours, il y a eu quelques affaires très célèbres par rapport à cela, donc là c'est totalement différent.

On précisera si c'est "ne participe pas au vote" ou "s'abstiennent".

Je finis la liste : RUTKOWSKI, CAYUELA et FAIVRE.

Est-ce qu'il y en a qui sont contre ? Il n'y en a pas.

Qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas.

Le rapport suivant.

Ressources Humaines

Rapport n° I.2.1 – Convention de mise à disposition pour la Mission Locale Espace Jeunes

M. BAULIEU.- Convention de mise à disposition pour la Mission Locale Espace Jeunes qui est de notre compétence désormais, et recrutement d'un nouveau directeur après vacance du poste, et donc nous le recrutons en tant que cadre de collectivité territoriale, donc à la CAGB, et que nous mettons à disposition auprès de la Mission Locale Espace Jeunes.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, il y en a un certain nombre qui ne

prennent pas part au vote, très bien.

Rapport suivant, Gaby.

M. BAULIEU.- J'ai terminé.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai que tu as terminé. Très bien, tu en as assez pour ce soir !
Jean-Claude.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

Rapport n°2.1 – Convention "Pont Chemin Français"

M. ROY.- Rapport 2.1. C'est un projet qui vous propose une convention de partenariat entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon pour le financement de la construction du pont du Chemin Français. Il s'agit en fait de relier le Chemin Français aux rues Francis Clerc et Henri Baigue. Il a pour objectif, en ce qui concerne le Grand Besançon, de faire gagner du temps et du confort à deux lignes urbaines, la 31 et la 32, et de diminuer ainsi les dépenses d'investissement et de fonctionnement puisque cela nous économise un bus moyenne capacité et cela nous gagne du temps de fonctionnement. Il y a aussi une opportunité à réaliser ce projet dans le cadre des travaux que Réseau Ferré de France va réaliser sur la ligne entre Besançon et les Auxon, et dans ce contexte il est proposé un partenariat, le Grand Besançon participerait à hauteur de 50 % au coût de cette opération avec un plafond à 680 000 € hors taxes.

C'est l'objet de ce rapport. Il est présenté concomitamment à la Ville de Besançon, à la commission 5 qui l'a validé à l'unanimité mercredi dernier, et au Conseil municipal prochain, c'est-à-dire le 26 mars. Voilà, Monsieur le Président, l'objet de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

M. GONON.- S'il vous plaît ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, Monsieur GONON.

M. GONON.- Je voudrais juste vous rappeler le message que nous a envoyé un collectif de riverains du quartier qui a saisi plusieurs élus de Besançon déjà à ce sujet, j'avais écrit à Monsieur le Maire et à Madame WEINMAN, je crois qui les a reçus, ils s'étonnent qu'il y ait à une centaine de mètres du projet une passerelle qui existe déjà, qui pourrait être rapidement mise aux normes, et ils demandent si on peut procéder, je crois, à une étude complémentaire pour savoir si cette passerelle existante peut être adaptée ou pas au trafic envisagé.

Est-ce que dans ce cas-là il ne serait peut-être pas intéressant de reporter d'un mois, puisque je crois que la réponse était sous un mois une étude, il serait intéressant de reporter d'un mois ce dossier.

M. LE PRESIDENT.- Je ne voudrais pas remettre... je vais exceptionnellement demander à Nicole WEINMAN de vous répondre, même si on ne va pas faire ici les débats du Conseil municipal de Besançon, mais enfin vous posez la question.

Mme WEINMAN.- Oui, c'est un petit peu ce que j'allais préciser, c'est un dossier qui est porté... je veux bien comprendre sur Besançon, nous avons lu, le maire et moi-même, avec intérêt votre courrier, il

se trouve que Monsieur CASSARD, Messieurs PINCON et MULLER et... on a reçu ces trois personnes à cinq reprises déjà, on les a tenues régulièrement informées de toute évolution du dossier, leur demande d'étude complémentaire est prise en compte puisque le dossier est à l'étude pour le moment, mais je vous reprends quand même sur l'opportunité d'utiliser le pont qui est un petit peu plus loin, notamment pour l'usage des bus tel qu'il veut le faire de façon intensive parce que cela impliquerait des travaux d'abord inadéquats, un fonctionnement très difficile, et un surcoût en tout cas même dans l'aménagement de ce pont qui dépassera celui de l'ouvrage. Donc nous en sommes là.

Détail complémentaire, il y a en plus une étude acoustique qui a été faite sur les nuisances sonores dont ces personnes ont été destinataires, et je les ai reçues pour la dernière fois vendredi dernier.

M. LE PRESIDENT.- On ne va donc pas décaler cela.

Quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Il n'y a pas de vote contre.

Il n'y a pas d'abstentions ?

C'est adopté.

Rapport suivant, TCSP.

Rapport n°2.2 – TCSP : avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures

M. ROY.- C'est un avenant n°1 à un marché de maîtrise d'ouvrage infrastructures, donc à la délibération du 18 décembre le marché de maîtrise d'œuvre Infrastructures a été confié au titulaire EGIS, cependant il s'avère nécessaire de corriger une incohérence pour mettre à jour les articles 8, 9.1 et 9.2, cette régularisation ne fait pas l'objet d'une mise au point par avenant, mais comme ce marché est déjà passé au contrôle de légalité, il ne peut être modifié que par une délibération dont l'objet de ce rapport 2.2 qui n'a aucune conséquence sur l'acte d'engagement et qui ne modifie en rien le montant du marché que nous avons pris en compte dans l'analyse des offres et l'attribution du présent marché. C'est simplement une rectification sur des articles 8, 9.1 et 9.2.

M. LE PRESIDENT.- J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition ? Très bien.

Jean-Pierre, rapport 3.1.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 – Promotion économique : soutien financier à l'organisation des journées scientifiques de l'ISIFC et du Génie Biomédical

M. MARTIN.- Dans le cadre de la première édition du MEDTEC à Besançon, l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté organise des journées scientifiques les 24 et 25 avril et demande pour cette organisation une subvention à hauteur de 3 000 € sur un budget global de 21 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Oui. Il n'y a pas de remarques ?

Rapport suivant, Jean-Pierre.

Rapport n°3.2 – Forum européen – Temps Fréquence

M. MARTIN.- La Société Française des Microtechniques et de Chronométrie qui est située à Besançon demande une subvention de 2 000 € dans le cadre de l'organisation en avril 2009 à Besançon du

forum européen Temps Fréquence. Donc ces 2 000 € demandés entrent dans le cadre d'un budget de 273 500 €.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarques ?
C'est adopté.

**Rapport n°3.3 – Soutien à la compétitivité et aux filières d'excellence : Institut Pierre Vernier
– Demande de financement**

M. MARTIN.- L'Institut Pierre VERNIER qui a été créé en 2007 et qui est en fait issu de la fusion de 3 organismes fondateurs, le CTMN, l'Institut de Productique et le pôle régional de conception de l'innovation, souhaite que nous renouvelions la subvention équivalente à 75 000 €, subvention qui était celle attribuée auparavant au CTMN.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?
C'est adopté.

Rapport n°3.4 – Participation de la CAGB au MIPIM 2009

M. MARTIN.- Participation de la CAGB au MIPIM, à Cannes, c'était du 10 au 13 mars, il est donc terminé aujourd'hui, et donc la Communauté d'Agglomération fait partie du Réseau Métropolitain Rhin-Rhône et à ce titre cotise à hauteur de 40 000 € pour la cotisation à ce salon auquel j'ai participé également, et il faut dire qu'il y avait peut-être un peu moins d'investisseurs que par le passé, mais beaucoup de collectivités étaient là, elles ont présenté des projets ambitieux, on a vu des grandes villes, Bordeaux, Lille, Marseille, Nice, etc.

M. LE PRESIDENT.- Besançon, dans le cadre du réseau Rhin-Rhône.

M. MARTIN.- Besançon, mais nous, nous avons... en tout cas le Réseau Métropolitain a été fréquenté par bon nombre d'investisseurs et nous avons eu à peu près 25 contacts sur la semaine, dont des nouveaux contacts d'investisseurs intéressés par le territoire de la collectivité. A ce titre, je voudrais tout de même remercier l'équipe qui a organisé ce salon, et en particulier Véronique MARIZIER.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Une petite annonce, c'est que le quorum tient à 4 personnes actuellement, je souhaiterais donc que plus personne ne quitte cette salle, s'il vous plaît.

Rapport suivant.

Ceux qui comptaient partir, je ne vous laisserai pas partir, voilà, ou alors je ferai remarquer assez fortement votre départ.

**Rapport n°3.5 – Lotissement d'Activités Artisanales du NORET – Mamirolle – Vente d'assiette
foncière à la société Michel VOYENET**

M. MARTIN.- Dans la zone du Noret il s'agit d'accepter la vente de 23,39 ares pour permettre l'implantation de la société Michel VOYENET, et donc le montant total de cette vente est estimé à 50 353,99 € TTC.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

C'est adopté.

Rapport suivant.

Rapport n°3.6 – ZAC des Marnières : avenant n°1 au traité de concession

M. MARTIN.- Il s'agit de reporter d'un an la validité du traité de concession d'aménagement de la ZAC des Marnières. Ce report est lié aux études qui ont dû être réalisées, et notamment celles sur le TCSP.

M. LE PRESIDENT.- Voilà. Il n'y a pas de remarques ?

C'est adopté.

Rapport suivant, Jean-Yves.

Commission n°05 : Culture, Tourisme et Sports

Rapport n°5.1 – Fonds d'aide aux manifestations/actions culturelles et sportives : attribution des subventions 2009

M. PRALON.- Le rapport 5.1 concerne le fonds d'aide aux manifestations sportives et culturelles. Vous avez le détail qui vous est donné en page 152. Bien sûr toutes ces attributions de subvention le sont sur la base de critères qui vous sont rappelés, notamment l'innovation, le rayonnement au moins intercommunal des manifestations, l'ouverture à tous et la mobilisation des acteurs locaux, notamment du milieu associatif, et donc la répartition sur les 60 000 € d'AP qui sont inscrits au budget 2009, il y a une première répartition dont le montant total s'élève à 50 350 €.

Et sur la demande du Président et après réflexion avec la commission, l'année 2009 va être consacrée à la révision si possible des critères qui commencent à dater puisqu'ils datent de 2002 et peut-être qu'il y aurait des améliorations à apporter dans ce cadre-là.

M. LE PRESIDENT.- Merci Jean-Yves.

Pas de remarques ?

C'est donc adopté.

Rapport 5.2.

Rapport n°5.2 – Fonds d'aide aux écoles de musique : attribution des subventions 2009

M. PRALON.- Le rapport 5.2 concerne les fonds d'aide aux écoles de musique de l'Agglomération, là encore sur la base de certains critères qui ont été définis il y a quelques années maintenant. On vous donne la répartition des subventions de fonctionnement aux écoles de musique de l'agglomération dont le montant s'élève à 71 279 € sur les 80 000 € d'AP inscrites au budget. Et on vous rappelle quand même, parce qu'il faut le préciser, que ces subventions ne sont versées aux associations que s'il y a confirmation du soutien express de la commune siège de l'association, et que là encore nous allons nous livrer sur l'exercice 2009 à la révision de ces critères d'attribution de subvention.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ?

C'est adopté.

Rapport n°5.3 – Contribution 2009 au Syndicat Mixte du Musée des maisons comtoises de Nancray

M. PRALON.- Le rapport 5.3 concerne la contribution de l'Agglomération au titre de l'exercice 2009 au Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises de Nancray où la participation de l'Agglomération sur 2009 s'élèvera à 340 000 € en fonctionnement et 30 900 € en investissement. La mise en place, bien sûr, de cette aide reportée quand même, il vous l'a été expliqué dans le petit encart que vous avez à la page 161, la mise en place du projet scientifique et culturel du Musée qui a été validé par l'Etat en 2007, et je crois qu'il est intéressant de noter que ce projet scientifique et culturel s'articule autour de la notion d'habiter hier, aujourd'hui et demain dans une optique de développement durable et que bien des actions ont été conduites en 2008 concernant ce développement durable, avec notamment la gestion des déchets et la récupération de l'eau de pluie, l'élaboration d'un cahier des charges pour réaliser une étude de programmation pour le bâtiment devant accueillir les réserves de collections et la reprise de l'éclairage des maisons et collections, sans parler bien sûr de l'accueil du public par la mise en place d'une signalétique directionnelle, l'édition d'un guide de visite et des fiches de salle trilingues dans chaque maison.

L'année 2009 devrait permettre de finaliser tout particulièrement les outils et vecteurs de communication et de médiation d'animation culturelle, et aussi à noter un effort qui sera consenti sur la sécurisation du site et l'accès handicapés.

M. LE PRESIDENT.- Merci Jean-Yves.

Il n'y a pas de remarques ?

Ne prennent pas part au vote Pierre CONTOZ et les membres du musée.

Pierre, je te donne la parole.

M. CONTOZ.- Je ne prendrai pas part au vote.

Je remercie Jean-Yves PRALON et les services pour la qualité du rapport, on dirait presque que je l'ai écrit.

M. LE PRESIDENT.- On connaît ta modestie, Pierre !

M. CONTOZ.- Sur le contenu.

Je remercie les collègues qui siègent à mes côtés bien sûr, qu'ils soient de la Communauté ou du Conseil Général, ou voire les deux à la fois.

Je mesure après un an beaucoup mieux que je ne pouvais le faire en siégeant ici le poids que représente l'Agglomération et le Conseil Général dans cette structure. Je rappelle aux collègues pour faire très simple, même si ce n'est pas tout à fait cela, un tiers des ressources c'est la Communauté d'Agglomération, un tiers c'est le Conseil Général et un tiers les recettes propres, et l'aide de la Région en 2008 qui a été appréciée.

Dans un contexte difficile, cela a été dit sur d'autres structures, il y a de nombreuses structures qui ont vu leur fréquentation baisser, par contre on a eu la satisfaction... on a enregistré une très légère baisse, par contre, les recettes aux caisses, elles, n'ont pas baissé, c'est important, et cela veut dire qu'il y a eu une modification du type de fréquentation.

Voilà ce que je voulais dire, et je remercie les collègues qui travaillent à mes côtés.

M. LE PRESIDENT.- On te remercie pour ce que tu fais, comme on peut remercier aussi les précédents présidents, que ce soit Jean-Pierre MARTIN ou Paulette GUINCHARD.

M. CONTOZ.- J'ai oublié de le dire, merci.

M. LE PRESIDENT.- Je t'en prie. Donc Pierre CONTOZ et les membres de la CAGB qui nous représentent là-bas ne prennent pas part au vote, bien entendu.

Autrement, il n'y a pas de remarques ?

On est à 6 du quorum, là, ça va. C'est important de...

Ensuite, subvention à l'Office de Tourisme.

Rapport n°5.4 – Subvention 2009 à l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon

M. PRALON.- Le rapport 5.4 concerne effectivement une subvention pour 2009 à l'Office de Tourisme de Besançon, sachant que cette année on soutenait l'Office de Tourisme à raison de 50 000 € par an, et cette année, suite à l'inscription de la Citadelle au patrimoine, les fortifications de Vauban au patrimoine de l'Unesco, il avait été demandé par le Président de l'Office du Tourisme une augmentation de l'aide de l'Agglomération, c'est pourquoi en fonction des crédits qui nous étaient donnés on a porté l'aide à 60 000 €, donc ne couvrant pas totalement la demande qui nous était faite mais que l'on pourra peut-être corriger en cours d'année en fonction de la consommation des crédits sur notre compétence sport culture tourisme, et rappeler quand même que c'est surtout dans le domaine de l'information, de la communication, qu'il y a quand même eu un gros effort de fait à ce niveau-là, c'est pourquoi cette augmentation de 10 000 € a été proposée.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

PREIONI, PRALON, GIRARD, MONNEUR, les membres du Conseil d'administration ne prennent pas part au vote.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

C'est adopté.

Le point suivant, c'est pareil, les membres du CA ne prendront pas part au vote.

Rapport n°5.5 – Equipements fluviaux : avenants aux marchés de travaux

M. PRALON.- Le rapport suivant concerne les équipements fluviaux et des avenants à des marchés de travaux dont les AP ont été déjà votées à l'automne dernier. Simplement je vous demanderai de prendre... peut-être pour ceux qui le souhaitent, de modifier certains chiffres dans la lecture de ce rapport concernant notamment le montant de l'opération qui s'y rapporte qui est de 84 019 €, vous avez peut-être sur vos rapports 101 660 €. Simplement l'achèvement de ces travaux va se terminer prochainement, il y a eu des imprévus qui ont entraîné des dépassements, donc nécessité des avenants. Ces avenants vous sont rappelés, un avenant pour un montant supplémentaire de 39 250 € avec une prolongation du délai d'un mois, et un avenant de 18 000 € pour le lot n°3 aménagement paysager, mobilier urbain, et un autre avenant de 13 000 € pour le même lot 3 pour une prolongation du délai de réalisation d'un mois à Deluz.

Donc si vous voulez bien changer les chiffres qui sont dans ce rapport, montant de l'opération 84 019 €, un avenant au lot n°1 portant sur un montant supplémentaire de 39 250 €, un avenant de 18 000 € pour le lot n°3 aménagement paysager et un avenant de 13 000 € sur le lot 3, prolongation du délai d'un mois à Deluz.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Les membres de la Citadelle, du Conseil d'administration, ne

prendront pas part au vote.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

C'est adopté.

Habitat, Robert.

Rapport n°5.6 – Subvention 2009 à la SEM Citadelle

M. PRALON.- Il y a encore un rapport, Président, qui concerne la subvention à la SEM de la Citadelle où on reconduit la subvention qui est attribuée habituellement de 50 000 € dans le cadre, j'allais dire, de notre partenariat avec la Citadelle et compte tenu effectivement là aussi de l'impact de la grosse fréquentation que l'on constate sur la Citadelle, et en termes de communication au niveau de l'Agglomération et bien sûr de la connaissance de notre Agglomération par les touristes.

M. LE PRESIDENT.- Je vais remettre au vote le 5.5 parce que j'avais dit la Citadelle mais non, cela n'a rien à voir. Donc le 5.5, tout le monde était d'accord ? Ok.

Et c'est le 5.6 où les membres du Conseil d'administration ne prennent pas part au vote. Et là aussi tout le monde est d'accord.

Robert.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 – Avenant 2009 à la convention de délégation de compétences 2006-2008 en matière d'aides à la pierre

M. STEPOURJINE.- Rapport 7.1 page 185. Il s'agit d'un avenant à la convention de délégation des aides à la pierre. Quelques remarques avant de vous faire voter ce rapport. En effet, au cours de l'année 2008 on a beaucoup travaillé avec les services de la DDEA pour rédiger trois nouvelles conventions renouvelant normalement pour 6 ans la délégation de compétence en matière des aides à la pierre de la Communauté d'Agglomération. J'ai présenté au Bureau le 19 février le résultat de nos négociations, sachant que dans ces négociations on prenait en compte à la fois les constructions nouvelles du plan de cohésion sociale, les reconstructions dans le cadre du plan de renouvellement urbain, et enfin les investissements conséquents en matière de réhabilitation. Or, considérant que le bilan en matière de constructions pendant la période 2006 – 2008 dans le cadre du plan de cohésion sociale n'était pas atteint, Monsieur le Préfet a décidé au cours de la réunion du comité régional de l'habitat du 20 février de ne pas reconduire les conventions mais de nous faire signer simplement un avenant pour un an tout en n'excluant pas le retrait de délégation à la fin de cette année.

Alors les objectifs de l'avenant proposé par les services de l'Etat sont bien entendu très ambitieux en termes de constructions neuves dans le cadre du plan de cohésion sociale puisque nous devrions programmer en 2009 329 logements PLUS-PLAI au lieu des 257 proposés en année 2008.

En ce qui concerne les objectifs du parc privé, ils sont très peu différents par rapport à ceux fixés précédemment. La dotation de l'Etat pour le parc public est de 1 414 386 €. Pour le parc privé : 1 715 451 €.

Malgré un incident de procédure regrettable et malgré des objectifs difficiles à atteindre, nous vous proposons néanmoins d'approuver cet avenant et autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

Le Grand Besançon doit rester maître de sa politique habitat, le Grand Besançon doit être capable de mener à bien son programme local de l'habitat, mais pour être efficace nous avons besoin de votre

soutien. Aussi je vous demande de participer activement aux réunions de secteur pour lesquelles vous avez tous reçu une invitation. On a besoin de vous.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai. Merci Robert.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

Le rapport suivant.

Rapport n°7.2 – OPAH du Grand Besançon : projet de convention d'opération

M. STEPOURJINE.- Le rapport suivant, il s'agit de l'OPAH sur la Communauté d'Agglomération, donc une Opération Programmée d'Amélioration d'Habitat permet de réhabiliter sur les 59 communes le parc immobilier bâti appartenant à des propriétaires privés. L'OPAH permet d'améliorer la qualité des logements pour les propriétaires occupants, ou pour les propriétaires bailleurs en vue d'augmenter l'offre locative sociale privée. Une première phase d'étude par HDL a permis de déterminer les objectifs, ceux-ci ont été validés par le Conseil communautaire. Aujourd'hui nous vous présentons le projet de convention en fixant les objectifs chiffrés. Il y a des objectifs communs aux OPAH, ils concernent notamment les logements à loyer maîtrisé et l'habitat indigne, et d'autres sont spécifiques au Grand Besançon, on peut citer l'accessibilité, le maintien à domicile, les économies d'énergie, la vacance et les nuisances sonores.

Les crédits de l'ANAH sont de l'ordre de 1,5 M € par an, et les fonds mobilisés par la Communauté d'Agglomération, comme on l'a vu tout à l'heure, sont de 150 000 €.

Vous avez bien entendu pris connaissance en annexe des objectifs chiffrés, aussi nous vous proposons d'autoriser Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention avec l'ANAH et le Conseil général.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

C'est adopté.

Questions diverses

Rapport n°10.1 – Rapport d'observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté sur la gestion de la Société d'Équipement du Département du Doubs (SEDD) pour les exercices 2002 et suivants

M. LE PRESIDENT.- Les derniers rapports. Je vous demande de prendre en compte le rapport d'observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté sur la gestion de la Société d'Équipement du Département du Doubs, la SEDD. Vous avez pu lire ce rapport, il y a un certain nombre de remarques qui ont entraîné un certain nombre de réponses de la part de notre Société d'Économie Mixte pour laquelle l'Agglomération détient 6 % de l'ensemble du capital.

Il n'y a pas de remarques ?

C'est adopté. Je vous remercie.

Ne prennent pas part au vote : MARTIN, FOUSSERET, LOYAT qui sont administrateurs de la société.

Rapport n°10.2 – Commissions d'appel d'offres des groupements de commandes – Désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

M. LE PRESIDENT.- Donc je propose que ce soit Monsieur BLESSEMAILLE.

Attendez, est-ce qu'il n'y a pas un problème de... oui, c'est encore pareil, c'est ça ? Il faudrait faire cela à bulletin secret si quelqu'un le demandait. Est-ce que tout le monde est d'accord pour qu'on le fasse comme cela, c'est-à-dire à main levée ? Il n'y a pas de demande, je fais donc application de l'article 2121-21 du CGCT permettant, lorsque le Conseil le décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations.

Voilà, et donc pour les groupements de commandes dont est membre la CAGB, Monsieur Alain BLESSEMAILLE et Monsieur Jean PIQUARD sont candidats.

Est-ce que vous êtes tous d'accord là-dessus ?

Il n'y a pas de remarques ?

C'est adopté.

<p>Rapport n°10.3 – Liste des marchés conclus en 2008 dont le montant est supérieur à 4 000 € HT</p>

M. LE PRESIDENT.- Vous avez ensuite la liste des marchés conclus en 2008 dont le montant est supérieur à 4 000 € hors taxes.

Il y a encore un rapport et une motion.

<p>Rapport n°10.4 – Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil</p>
--

M. LE PRESIDENT.- Vous avez donc un certain nombre de rapports, est-ce qu'il y a des questions auxquelles on pourrait répondre ? Il n'y en a pas.

<p>Rapport n°10.5 – Motion contre la fermeture ou la fusion d'établissements scolaires</p>

M. LE PRESIDENT.- Donc il y a maintenant une motion. Plusieurs Conseils municipaux du Grand Besançon, dont les maires sont ici, j'imagine, ont adopté une motion proposée par l'association des maires ruraux du Doubs qui s'élève contre les projets de suppression ou de fusion d'établissements scolaires. Il est clair que notre Conseil de Communauté ne peut pas rester silencieux face à l'inquiétude des maires ruraux en général et de certains maires ruraux de notre agglomération qui sont très inquiets des difficultés sociales qui vont forcément être générées par la crise économique, très conscients du rôle majeur qu'auront à tenir les élus face aux problèmes éprouvés par les populations, donc dès à présent sensibles à la montée de l'angoisse sociale des revendications, mais aussi des exaspérations croissantes des populations et des élus des secteurs concernés par les projets de fermeture ou de fusion de collèges et de fermeture de classes.

On a repris là, bien sûr, vous l'imaginez, les termes de la motion des maires ruraux. Donc ces maires ruraux demandent expressément aux représentants de l'Etat l'application d'un moratoire de 5 années sur tous les projets de suppression ou de fusion d'établissements scolaires envisagés dans le département. Ils mettent donc en garde, les maires ruraux, tous les décideurs contre les conséquences néfastes que pourraient générer toutes les décisions imposées contre la volonté des élus et des usagers dans ce contexte de crise économique majeure.

Le Conseil de Communauté tient à s'associer aux maires ruraux et demande au Président du Grand Besançon de transmettre cette motion à Monsieur le Préfet de Région ainsi qu'à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Besançon.

Est-ce qu'il y a des remarques sur cette motion de soutien à nos collègues ? Donc tout le monde... oui, Monsieur BONNET.

M. BONNET.- J'aurais souhaité que nous ayons eu cette motion sur table, qu'on ait eu le temps de la regarder, parce que là elle est affichée.

M. LE PRESIDENT.- Vous l'avez eue sur table.

M. BONNET.- Non, non, on ne l'a pas eue sur table.

Donc dans ces conditions moi je m'en vais, le Conseil est fini pour moi, comme cela je ne participe pas au vote.

M. LE PRESIDENT.- Voilà, vous avez le droit de ne pas participer au vote, mais on peut vous laisser quelques instants. Je propose simplement quelques minutes pour que vous puissiez... je pense que quand il y a des motions... c'est une façon élégante de ne pas, à la fois... chacun aura compris quand même, personne n'est dupe, cela permet de ne pas avoir à voter une motion, mais je remercie les autres amis de Monsieur BONNET de, eux, rester ici.

Je pense, cela dit, que les motions, il faut les remettre avant sur les tables. Si, je pense que c'est normal qu'on les remette. Moi-même je l'avais, sur le fait que vous ne l'avez pas eue, je suis d'accord avec vous là-dessus, il faut les remettre, c'est pour cela que je vous laisse quelques instants pour la lire, qu'on ne vous fasse pas voter cela... Lisez-là calmement, et le maire non rural que je suis votera bien volontiers cette motion de soutien aux maires ruraux.

Je ne comprends pas bien l'attitude de notre ami BONNET, mais enfin, il fait comme il veut.

Est-ce que vous l'avez tous lue ou est-ce qu'on attend encore 5 minutes ? On attend encore 5 minutes. Mais il faut les mettre sur les tables, cela dit, les autres fois.

Puisque maintenant, apparemment comme vous parlez, tout le monde l'a lue, quels sont ceux qui sont contre cette motion de soutien aux maires ruraux ? Il n'y en a pas.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas.

Donc tout le monde est favorable à l'unanimité, mis à part le départ de Pascal BONNET que chacun appréciera à sa juste valeur.

Je vous remercie.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45)